

# Guide du Dialogue sur l'utilisation du sol

Le dialogue comme outil pour les  
approches du paysage visant à faire  
face aux défis environnementaux



Dialogue sur  
L'UTILISATION DU SOL



Coteau à Ithemí, en Tanzanie.  
Crédit photo : TFD



# Dialogue sur L'UTILISATION DU SOL

## Guide du Dialogue sur l'utilisation du sol

Le dialogue comme outil pour les approches  
du paysage visant à faire face aux défis  
environnementaux

The Forests Dialogue  
Yale University  
360 Prospect Street  
New Haven, Connecticut, 06511, États-Unis  
O : +1 203 432 5966  
T : @forestsdialogue  
W : [www.theforestsdialogue.org](http://www.theforestsdialogue.org)  
E : [info@theforestsdialogue.org](mailto:info@theforestsdialogue.org)







# Dialogue sur L'UTILISATION DU SOL

## TABLES DES MATIERES

<b>Remerciements</b> .....	<b>i</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
Pourquoi ? L'approche du Paysage .....	3
Comment ? Les processus et Principes du Lud.....	8
Qui ? The Forests Dialogue et ses Partenaires .....	9
Où ? Localisation des Lud .....	11
<b>Chapitre 1 : Les Principes du Lud</b> .....	<b>13</b>
<b>Chapitre 2 : Le Processus du Lud</b> .....	<b>18</b>
Phase 1 : Participer .....	19
Étude de cas 1 : Les LUD au Brésil .....	23
Phase 2 : Étudier .....	25
Étude de cas 2 : Regroupement d'Ihemi, Tanzanie.....	31
Phase 3 : Agir .....	32
Étude de cas 3 : Stabilisation de l'utilisation des terres (PLUS) dans des paysages de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Ghana et de la République démocratique du Congo .....	36
<b>Chapitre 3 : Enseignements Tirés</b> .....	<b>42</b>
Motivation de la Participation aux Différents Secteurs.....	52
Orientations Futures.....	60
<b>Annexes</b> .....	<b>61</b>
Annexe A : Préparation du Dialogue.....	62
Annexe B : Chronologie des Six Mois Précédant le Lud .....	67
Annexe C : Chronologie des Actions de Lud Pour les Participant(e)s et l'équipe Organisatrice .....	70
Annexe D : Scénarios de Collecte De Fonds .....	71
Annexe E : Principaux Critères à Étudier au Cours de la Phase de Recherche .....	72

# REMERCIEMENTS

Ce guide est le fruit des expériences d'organisations partenaires et d'individus qui s'associent et participent à l'initiative mondiale du Dialogue sur l'utilisation des terres (Land Use Dialogue, LUD).

Depuis le lancement de l'initiative en 2015, le modèle du LUD a été façonné par les responsables du processus, les co-présidents du Dialogue, et les nombreux participants et participantes qui ont partagé leurs connaissances, leurs savoir-faire et leurs approches sur les contextes des paysages. Ce guide présente les pratiques recommandées et les enseignements tirés de ces expériences.

L'élaboration de ce guide n'aurait pas été possible sans les responsables du LUD et les personnes qui y participent, les responsables et les partenaires du projet PLUS, le personnel de TFD et ses associés de programme ainsi que les chercheurs du LUD qui ont prêté leur concours à l'initiative et aux dialogues de terrain. Nous tenons tout particulièrement à saluer le travail de Chris Buss, qui a assuré la direction de l'initiative en tant que co-responsable de TFD, de Miriam Prochnow, qui a promu le LUD au Brésil et la communauté de pratique du LUD, et de Gary Dunning, qui a assuré la direction stratégique en tant que directeur exécutif de TFD. Liz Felker a rédigé la première version de ce guide et a coordonné sa révision. Amity Doolittle, Renata Lozano, Arianna T. Nuri ont participé à sa rédaction. Saadia Bobtoya, Chris Buss, Yulia Cuthbertson, Dominique Endamana, David Ganz, Bethany Linton, Victor Lopez, Doyi Mazenzele, Kass Muteba, Ivone Namikawa, James Omoding, Miriam Prochnow, Fernanda Rodrigues et Molly Loomis Tyson ont apporté des contributions extrêmement précieuses au contenu du guide. Ce dernier contient également des recommandations tirées d'un examen du projet PLUS, réalisé par Barbara Nakangu de l'UICN, et qui s'appuie sur le Cadre de gouvernance des ressources naturelles. Kathy Mills a mis en forme la publication. Le secrétariat du Forest Dialogue a été chargé de coordonner la rédaction, la mise en forme et la révision du guide.

## CITATION

The Forests Dialogue. 2020. *Guide du Dialogue sur l'utilisation des terres : Le dialogue comme outil pour les approches du paysage visant à faire face aux défis environnementaux*. TFD, New Haven, CT.

# INTRODUCTION



*Des acteurs du paysage réunis en  
petit groupe de discussion durant  
un LUD à Mangai, en RDC.  
Crédit photo : UICN*

---

## DÉFINITION : LES DIALOGUES SUR L'UTILISATION DES TERRES

**Le Dialogue sur l'utilisation des terres (Land Use Dialogue, LUD) est un processus de dialogue qui sert de base à la prise de décisions multipartite sur des questions socioenvironnementales essentielles à l'échelle du paysage.**

Le processus de LUD est prévu pour accompagner les processus multipartites au service d'une gestion des terres multisectorielle et adaptable de paysages de premier plan dans le monde. Il est fondé sur l'hypothèse selon laquelle le dialogue, les individus et les institutions peuvent mener à des solutions mises au point localement et plus durables pour relever les défis liés aux paysages. Plutôt que d'orchestrer un dialogue unique axé sur une question spécifique, le LUD favorise la mise en œuvre d'un processus de long terme centré sur la prise de décisions collaborative sur les questions environnementales.

Le LUD obtient des résultats tangibles en matière de gestion durable des terres en éclairant un processus social qui oriente à la fois les initiatives relatives aux paysages, mais aussi les processus et espaces officiels d'élaboration des politiques et de prise de décisions. Il permet aux individus d'être entendus par des moyens autres que ceux offerts par les processus officiels. Ainsi, le LUD peut jouer le rôle de point de contrôle de la gouvernance, en s'attachant à aborder les problèmes avec les bons acteurs et à trouver des solutions. En outre, les LUD peuvent contribuer à mettre en place des systèmes de dialogue et d'échange qui, avec le temps, s'inscrivent dans les cultures locales.

Le processus de LUD réunit différents acteurs pour concevoir collectivement ce que ces acteurs souhaitent voir advenir pour leurs paysages et pour déterminer les stratégies permettant d'y parvenir. Cette nouvelle appréhension du paysage permet aux acteurs de définir des objectifs, de repérer les défis communs et d'analyser les compromis.

### LES TERMES « UTILISATION DES TERRES » ET « PAYSAGE »

Depuis le lancement de l'initiative de Dialogue sur l'utilisation des terres, les membres du Comité directeur de TFD et les responsables de dialogues échangent sur les termes « utilisation des terres » et « paysage ». Selon certains, le terme « utilisation des terres » ne devrait pas signifier que le processus de dialogue doit être lié à des processus légaux et officiels de planification de l'utilisation des terres ou qu'il doit être uniquement utilitaire et laisser de côté les autres valeurs. Le terme « paysage » peut avoir de nombreuses connotations, notamment lorsque l'on aborde la question de sa traduction dans plusieurs langues. Pour certains, ce terme implique une échelle géographique, tandis que, pour d'autres, il inspire un sentiment abstrait ou bucolique. Certains responsables de dialogues ont trouvé l'ouverture du terme « paysage » utile, car il peut être défini par les parties prenantes elles-mêmes et être également chargé de sens pour elles.

## Les plateformes de LUD visent à atteindre les objectifs suivants :

- ➔ appuyer un processus d'apprentissage social multisectoriel ;
- ➔ créer une vision du paysage commune à un large ensemble d'hommes et de femmes liés à un paysage ;
- ➔ définir des actions prioritaires qui alimentent les processus de terrain en cours ou prévus pour réaliser la vision.

Ce guide présente les principes, les processus et les enseignements du LUD, façonnés par l'initiative du LUD au cours des cinq dernières années. Il expose une méthodologie recommandée, décrivant notamment les étapes et les principes du processus de dialogue, pour aider les responsables du LUD à prendre des décisions pour contribuer à des paysages durables en fonction des spécificités du lieu. Chaque processus de LUD franchira les différentes étapes à sa propre façon, en fonction du contexte local et des résultats spécifiques souhaités pour les dialogues. Le LUD est notamment influencé par son environnement géographique et humain, les niveaux préexistants de confiance entre les parties prenantes, les besoins des acteurs locaux et les ressources disponibles. Chaque LUD étant unique, nous présentons de nombreux exemples pour illustrer les résultats d'aspects précis, les applications des principes de dialogue et les enseignements tirés des expériences passées. En outre, le LUD s'appuie sur un suivi et une évaluation adaptables pour s'assurer que le processus est transparent, qu'il est mené par les parties prenantes et qu'il tient compte des changements.

---

## POURQUOI ? L'APPROCHE DU PAYSAGE

**Dans le monde entier, des hommes et femmes influents dans la société civile ainsi que des représentants des pouvoirs publics et du secteur privé promeuvent des approches fondées sur le paysage pour les processus décisionnels en matière d'utilisation des terres et des ressources.**

En faisant appel à une gestion des terres multisectorielle et collaborative, cette approche cherche à concilier les intérêts souvent contradictoires des parties prenantes du paysage. Grâce à un processus décisionnel collaboratif, une approche du paysage intègre des objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans un cadre conceptuel au service de la gestion adaptable du paysage.

De nombreux modèles de gouvernance, processus et régimes de gestion différents peuvent s'adapter à ce que l'on appelle une approche du paysage. Pour certains modèles, l'approche est centrée sur la gouvernance et la gestion participatives de l'utilisation des terres, tandis que pour d'autres, elle tourne autour de partenariats entre secteurs privés et

publics. Malgré les différences de pratiques, l'« approche du paysage » présente certaines caractéristiques partagées essentielles<sup>1</sup>.

En premier lieu, les approches du paysage sont adoptées à une échelle géographique définie par les personnes concernées ; souvent, elles ne suivent pas les frontières administratives. **On entend par paysage un système socioécologique comprenant des écosystèmes naturels et des écosystèmes modifiés par l'homme.** Choisir de travailler à une « échelle de paysage » implique de reconnaître le lien entre utilisations des terres et couverts végétaux : chaque type d'utilisation des terres subit en effet l'influence des utilisations des terres avoisinantes. Ces interactions sont manifestes en particulier dans les cas de l'utilisation et de la disponibilité de l'eau, de la gestion des feux, de l'érosion des sols et des ruissellements de produits chimiques.

Un « paysage » est un espace pouvant faire l'objet d'activités et de processus écologiques, historiques, politiques, économiques et culturels différents. Les considérations à prendre en compte pour définir l'échelle du périmètre du paysage sont notamment la capacité à équilibrer la facilité de gestion et à fournir plusieurs fonctions à différents acteurs et pour plusieurs objectifs. Un processus à l'échelle du paysage peut encore contribuer à des approches écologiques ou juridictionnelles de la mise en œuvre, et s'aligner sur ces approches.

En second lieu, les approches du paysage répondent à des besoins locaux et régionaux complexes grâce à une compréhension et à une collaboration fructueuses entre les secteurs.

**L'approche du paysage va au-delà d'une approche sectorielle de la gestion foncière.**



<sup>1</sup> Reed, J. et coll. 2016. *Integrated Approaches to Managing Social and Environmental Issues in the Tropics: Learning from the Past to Guide the Future*. Global Change Biology : 22.

Des participants au LUD de la RDC au cours d'une visite de terrain. Crédit photo : UICN

Elle requiert un effort collectif et une prise de décisions adaptable dans une mosaïque de couverts végétaux, d'utilisations des terres, et de besoins sociaux et institutionnels. En dépassant les visions sectorielles, une approche du paysage peut agir comme un mécanisme permettant d'intégrer celles et ceux qui sont rarement inclus dans la prise de décisions au niveau du paysage, y compris les communautés locales et le secteur privé. Les acteurs locaux favorisent ainsi l'émergence de solutions auxquelles ils prennent part et dont ils tirent parti.

Les approches du paysage présentent des avantages pour faire face à certains problèmes environnementaux dans certains contextes, mais cela ne signifie pas qu'elles parviendront toujours à les régler. Le tableau ci-après présente certaines qualités pour lesquelles l'approche sectorielle est la mieux adaptée et d'autres pour lesquelles une approche du paysage peut être la plus efficace. Bien que la délimitation entre approche sectorielle et approche du paysage ait été simplifiée par souci de clarté, nous reconnaissons le fait que de nombreuses approches sectorielles adoptent des processus collaboratifs, participatifs et pluriéchelles.

**Tableau 1. Différences entre approche sectorielle et approche du paysage**

<b>PROBLÈME</b>	<b>APPROCHE SECTORIELLE</b>	<b>APPROCHE DU PAYSAGE</b>
<b>Problème abordé</b>	Simple	Complexe
<b>Objectifs et finalité</b>	Définis précisément	Définis de manière vague
<b>Définition des objectifs</b>	Fixés à l'avance	Fixés de manière collaborative, régulièrement revus
<b>Planification</b>	Linéaire	Adaptable
<b>Échelle</b>	Locale : généralement une ou deux grandes utilisations des terres	Plus grande échelle : utilisations des terres multiples et interactives
<b>Champ</b>	Généralement bien défini	Flou et évolutif (objet de consultations et de négociations)
<b>Perspective adoptée</b>	Axée sur les objectifs	Axée sur les processus
<b>Réussite et échec</b>	Facilement déterminés	Perception des résultats positifs et négatifs dépendant des parties prenantes et déterminée par l'évolution du contexte
<b>Suivi</b>	Progression mesurable, fondée sur des preuves simples et définie à l'avance	Complexe, les buts évoluent et les résultats escomptés peuvent nécessiter des changements au fil du temps. Le suivi peut être davantage orienté sur le processus que sur le résultat
<b>Apprentissage</b>	Informel et au niveau du cycle du projet	Complet et continu, apprentissage social

PROBLÈME	APPROCHE SECTORIELLE	APPROCHE DU PAYSAGE
<b>Gestion et gouvernance</b>	Rôles et structures des organisations clairs et bien définis	Rôles des organisations évolutifs, chevauchements fréquents ; importance croissante de la société civile
<b>Autorité</b>	Largement centralisée et clairement définie	Décentralisée/répartie, potentiellement dynamique et négociée
<b>Échéance</b>	Court à moyen terme (quelques années)	De nombreuses années, voire plusieurs décennies
<b>Rôle des autres acteurs</b>	Objets d'un projet	Participants au processus
<b>Facteurs extérieurs vus comme</b>	Des contraintes et des contextes	Objets potentiels d'interventions de plus haut niveau pour réduire les menaces et rendre possibles les processus ou les résultats
<b>Négociations à faire aboutir</b>	Résultats spécifiques	Participation et définition de ce qui est mutuellement acceptable
<b>Rôle de la science</b>	Donner des orientations et délimiter les actions	Mettre en évidence les tendances, éclairer leur interprétation et contribuer à l'évaluation et à l'apprentissage
<b>Financement</b>	Établi avec soin ; répond aux cycles des bailleurs de fonds	Indéterminé (de préférence institutionnalisé afin d'appuyer une vision à long terme)

## Le rôle du dialogue dans une approche du paysage

Compte tenu des intérêts souvent concurrents des différents acteurs engagés dans la gestion d'un paysage donné, on peut recourir à un processus de dialogue multipartite neutre afin d'assurer la transparence de la prise de décisions, de créer une relation de confiance et de faciliter le partage des informations. Grâce à ce processus de dialogue, les parties prenantes sont à même de définir des finalités communes, de concilier des objectifs divergents et de classer les actions par priorité.

Les chercheurs dans le domaine de l'approche du paysage soutiennent que la qualité du processus décisionnel en matière de paysage dépend du processus par lequel les décisions sont prises<sup>2</sup>. Dans le cadre d'une approche du paysage, un processus de dialogue peut contribuer à une démarche de prise de décisions et d'apprentissage transparente et inclusive qui permet d'obtenir des solutions reflétant les besoins locaux et les collaborations innovantes entre les secteurs.

<sup>2</sup> Sayer, J. et coll. 2013. *Ten principles for a landscape approach to reconciling agriculture, conservation, and other competing land uses*. PNAS : 110 (21).

Toujours dans le cadre de cette approche, s'agissant des problèmes environnementaux, le dialogue peut avoir un **rôle social** en contribuant à la compréhension des parties prenantes, en permettant d'identifier les difficultés liées au paysage, en favorisant le changement et en créant une relation de confiance.

Le processus de dialogue peut contribuer à établir des relations et des partenariats, à renforcer la confiance des personnes marginalisées et à renforcer le pouvoir d'action des parties prenantes afin de clarifier leurs rôles et leurs responsabilités. Le dialogue peut également avoir un **rôle fonctionnel** en servant de base au recensement des difficultés communes et permettre d'aborder les difficultés de manière collective.

Dans des conditions où les parties prenantes sont capables de cerner, d'exprimer et de revendiquer leurs besoins, le dialogue pourrait améliorer l'accès des personnes marginalisées et renforcer leur positionnement, garantissant ainsi la reconnaissance de leurs droits tout en réduisant les risques de conflits sur le terrain lorsque des pratiques concurrentes liées à l'utilisation des terres apparaissent.

En créant un processus social à l'appui des processus institutionnels ou réglementaires, un dialogue multipartite peut **accroître la transparence du traitement des défis liés au paysage en faisant des compromis et en fixant des limites**. Néanmoins, les approches du paysage n'offrent pas nécessairement une stratégie avantageuse pour tout le monde. Elles donneront plutôt lieu à des synergies et des compromis pour trouver un équilibre entre les utilisations des terres, d'une part, et les priorités et les besoins des parties prenantes, de l'autre.

### Phase 1 – Participer

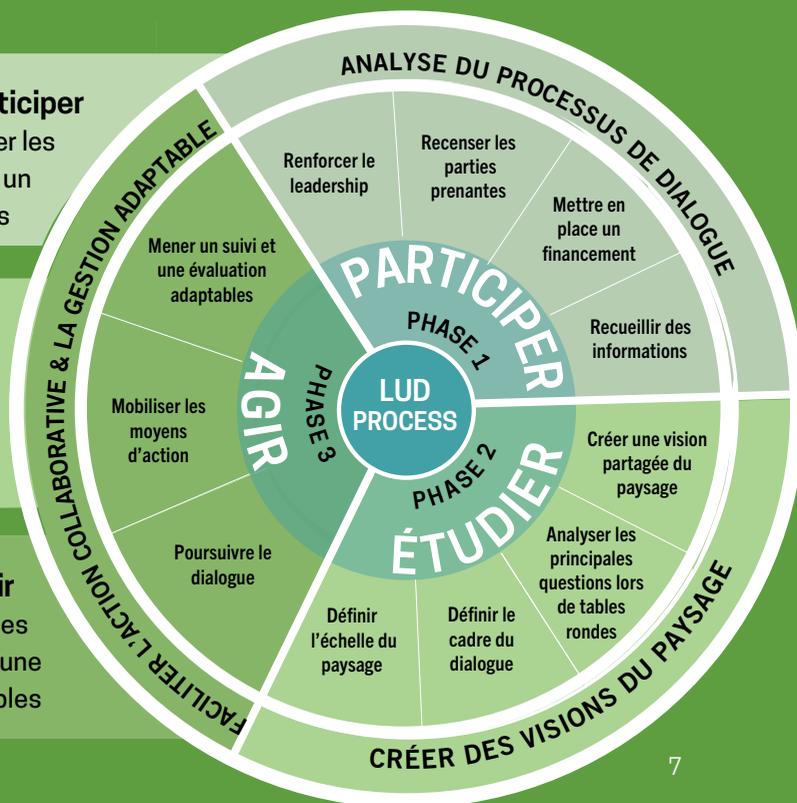
Renforcer le leadership, recenser les parties prenantes, mettre en place un financement, recueillir des informations

### Phase 2 – Étudier

Définir l'échelle du paysage, définir le cadre du dialogue, définir l'étendue des principales questions lors de tables rondes, créer une vision du paysage partagée

### Phase 3 – Agir

Poursuivre le dialogue, mobiliser les moyens d'action, mener un suivi et une évaluation adaptables



Outre l'instauration de la confiance et la responsabilisation, une plus grande transparence de la prise de décisions présente de multiples résultats potentiels. Par exemple, elle permet aux parties prenantes de définir les limites des résultats en définissant explicitement les conditions qui ne peuvent pas faire l'objet de « compromis », comme les droits humains ou la protection des espèces menacées. Ainsi, les parties prenantes peuvent déterminer les normes pour lesquelles les conditions et les priorités se prêtent à d'éventuels compromis et les faire respecter. Définir ces limites ensemble permet de favoriser la compréhension mutuelle, de tisser des relations de confiance et d'éclairer les cas dans lesquels un dialogue d'apprentissage n'est pas l'outil idéal pour surmonter les obstacles.

---

## COMMENT ? LES PROCESSUS ET PRINCIPES DU LUD

**Le modèle du LUD est centré sur la mise en place et le maintien d'un processus de dialogue multipartite et itératif, guidé par des principes de dialogue partagés au service d'une approche du paysage visant à faire face aux défis environnementaux.**

Le modèle du LUD présenté dans ce guide n'est pas un ensemble d'activités à mettre en œuvre, mais plutôt une structure avec laquelle les responsables du LUD de chaque paysage prennent des décisions sur la manière d'encourager l'apprentissage partagé et de stimuler la participation des autres parties prenantes du paysage. Les processus et les principes du LUD doivent être compris comme étant un cadre flexible façonné par des défis environnementaux déterminés, les besoins des acteurs du paysage et leur participation à une approche du paysage.

Cela reflète la conviction fondamentale de TFD selon laquelle un processus de dialogue neutre et continu facilite la prise de décisions par plusieurs parties prenantes, l'apprentissage et la création de coalitions, composantes essentielles de la mise en œuvre d'une approche du paysage. En outre, sur le long terme, un processus de dialogue peut mener à un meilleur équilibre entre des intérêts concurrents, une prise de décisions plus équitable et des solutions de long terme au conflit sur l'utilisation des terres.

L'initiative du LUD repose sur plusieurs grandes hypothèses, notamment celle selon laquelle le processus de mise en place d'un dialogue est essentiel pour l'efficacité du LUD. Ce processus, en particulier les règles de base, les structures de gouvernance, la structure du dialogue et les techniques de modération, sera défini par le contexte local et par des décisions prises par les responsables locaux du dialogue. Bien que ce processus soit spécifique à chaque LUD, il est toujours éclairé par les principes communs du dialogue, à savoir que le dialogue est conduit localement, nourri par la sphère internationale et représentatif, neutre, responsable et transparent. L'approche du processus de dialogue met également l'accent sur le fait que soutenir un LUD n'implique pas seulement de planifier une réunion ponctuelle, mais de tenir compte d'un ensemble d'éléments instaurant une culture du dialogue dans tous les secteurs.

## QUE VISE (ET NE VISE PAS) LE LUD ?

Le dialogue multipartite est un outil judicieux dans certains cas. Le processus de LUD sera plus adapté pour résoudre les conflits dans lesquels il n'existe pas de compréhension et de confiance mutuelles. Ce n'est pas forcément l'outil recommandé dans les cas où surviennent des événements directs et déstabilisants tels que des migrations de grande ampleur causées par les effets des changements climatiques ou par des conflits aigus. En outre, parfois, il semble que certains problèmes environnementaux sont générés par des décisions prises très loin. Si le processus de LUD peut influencer de telles décisions imposées par le haut en créant une dynamique et une vision commune, il obtiendra de meilleurs résultats pour générer des solutions partant de la base, fondées sur les expériences et les connaissances locales.

Les LUD visent à permettre aux groupes de parties prenantes d'apprendre, de renforcer les coalitions et d'encourager les interventions. Ainsi, le LUD a un rôle de processus social qui accompagne d'autres initiatives relatives aux paysages et des processus de planification formels. Il n'est destiné à se substituer à aucun processus officiel de planification de l'utilisation des terres ni à un processus décisionnel fondé sur le consensus.

Le processus de LUD, examiné en détail dans la troisième partie, se décompose en trois phases principales : participer, étudier et agir. Il est prévu pour définir les actions locales prioritaires parmi de multiples pistes de changement au moyen de la mobilisation, du dialogue et de la représentation du paysage. Parmi les exemples de résultats escomptés des dialogues, on peut citer :

- ➔ produire des recommandations en matière d'orientation ou de mise en œuvre des politiques publiques ;
- ➔ résoudre les conflits et réduire la confusion autour des droits fonciers et de la délimitation des terres ;
- ➔ nouer des partenariats entre les communautés et le secteur privé ;
- ➔ mettre en place des plans pour évaluer et modéliser des pratiques d'utilisation des terres durables ;
- ➔ créer un espace de partage d'informations et des réseaux d'apprentissage à l'échelle locale et internationale.

---

## QUI ? THE FORESTS DIALOGUE ET SES PARTENAIRES

**Le Dialogue sur l'utilisation des terres (LUD) est une initiative internationale lancée par un réseau de personnalités du secteur de l'environnement qui agissent de l'échelle mondiale à celle du paysage.**

L'initiative du LUD est coordonnée par The Forests Dialogue (TFD), une plateforme de mobilisation multipartite créée pour concilier des intérêts divergents dans le secteur

## LE MODÈLE DU FORESTS DIALOGUE

L'objectif fondamental de TFD est de produire des résultats concrets en réponse aux conflits liés aux forêts en renforçant la confiance, en partageant des informations et en facilitant la collaboration entre les acteurs concernés. Le TFD a apporté son appui à 67 dialogues nationaux et internationaux qui ont rassemblé plus de 3 000 participants.

Le modèle de TFD comprend un Comité directeur international, une direction intellectuelle et logistique du dialogue national, un ensemble de principes directeurs et une stratégie de financement, avec notamment un éventail d'acteurs dans les ONG, les entreprises et les organisations intergouvernementales. Le Comité directeur de TFD, composé d'universitaires, d'acteurs de terrain, de chefs d'entreprise et de dirigeants d'organisations communautaires du monde entier, définit les priorités du plan stratégique et fournit une orientation sur les initiatives de dialogue. Le TFD soutient les collaborations et les flux de communication existants tout en mobilisant les acteurs qui étaient sous-représentés ou marginalisés par le passé, y compris les acteurs locaux et privés.

Le modèle de TFD axe chaque dialogue sur une « ligne de fracture » spécifique – un problème socio-environnemental vital, mais sujet à controverse autour de l'utilisation des forêts, des demandes et de la prise de décisions y afférant. Une initiative de dialogue est proposée par un membre ou un groupe de membres du Comité directeur ou un groupe de membres travaillant activement sur les problèmes en question dans des lieux bien précis ou se mobilisant pour résoudre ces problèmes.

Une ligne de fracture peut être un conflit tenace, dans lequel la difficulté peut découler de la nature complexe d'une question ou d'un manque de modes de communication. Les lieux où les dialogues se tiennent peuvent aussi faire l'objet de ce que l'on considère comme un conflit persistant, c'est-à-dire qu'il comporte des aspects liés au pouvoir, aux valeurs et à l'identité qui nécessitent une transformation du système et des éléments qui déterminent le conflit. La métaphore de la ligne de fracture contribue à illustrer le fait qu'un sujet de dialogue spécifique peut faire l'objet de multiples désaccords fondamentaux durables ou de déséquilibres de pouvoir dans la région où les conflits persistent. Les dialogues de TFD les plus fructueux permettent souvent de trouver des solutions et des compromis aux conflits tenaces, malgré la présence permanente d'un conflit persistant.

forestier. Les organisations suivantes sont les principales représentantes de l'initiative mondiale du LUD et des processus liés aux paysages. Un grand nombre de ces organisations sont représentées au Comité directeur de TFD, tandis que d'autres sont des partenaires qui mettent en œuvre les programmes accompagnant divers processus de LUD. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est un chef de file essentiel de l'initiative de LUD, grâce à son appui aux processus de LUD dans différents paysages du monde dans le cadre de programmes comme SUSTAIN-Africa et Stabilizing Land Use Project (Projet sur la stabilisation de l'utilisation des terres). En outre, chaque processus de LUD dans un paysage compte de nombreux promoteurs issus d'organisations, d'entreprises, d'administrations publiques, des dirigeants traditionnels et des membres de la communauté. Le tableau 2 présente une liste complète des participants au LUD.

- African Wildlife Foundation (AWF)
- Agoro International Vocational Institute (AIVI)
- A Rocha Ghana
- Association pour la préservation de l'environnement et de la vie (Apremavi)\*
- Le Dialogue sur les forêts brésiliennes (Dialogo Florestal)\*
- CARE
- The Center for People and Forests (RECOFTC)\*
- Réseau Codesult
- Fondation Ford
- Commission forestière du Ghana
- Institut congolais de conservation de la nature (ICCN)
- Union internationale de conservation de la nature (UICN)\*
- Klabin\*
- Fondation MICAIA
- Commission de planification nationale de l'utilisation des terres de la Tanzanie
- The Nature Conservancy
- Olam International
- Organisation congolaise des écologistes et amis de la nature (OCÉAN)\*
- Corridor de croissance agricole du sud de la Tanzanie (SAGCOT)
- Autorité forestière nationale de l'Ouganda
- Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD)

\*Un représentant de l'organisation a contribué à l'édition de ce guide.

Les fondements de l'initiative du LUD reposent sur deux décennies d'expérience des membres du Secrétariat et du Comité directeur de TFD en matière de dialogue multipartite. Le processus de LUD s'appuie sur les résultats de l'expérience et des enseignements tirés de TFD ; cependant, il a évolué à partir du modèle habituellement utilisé par le TFD. Les innovations les plus significatives reflètent l'accent mis sur la promotion du dialogue au niveau du paysage plutôt qu'au niveau national ou mondial.

---

## OÙ ? LOCALISATION DES LUD

**Le processus de Dialogue sur l'utilisation des terres a été expérimenté dans des paysages du Brésil, de la Tanzanie, du Ghana, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo.**

Tout processus de LUD débute lorsque les principaux acteurs locaux et les organisations actives dans la région manifestent un intérêt pour cette démarche. Dans chacun de ces paysages, une coalition de parties prenantes cherchait à initier ou à renforcer une approche du paysage pour faire face aux défis environnementaux de la région. Dans certains des paysages, il existait déjà une coalition ou un forum multipartite, qui a été renforcé au moyen du processus

de LUD, tandis que dans d'autres, il a été reconnu qu'une collaboration intersectorielle était nécessaire et les acteurs ont souhaité utiliser le processus de LUD pour entamer un processus multipartite. Une fois le dialogue entamé, les parties prenantes ont examiné la possibilité qu'un processus de dialogue instaure un climat de confiance, participe à une compréhension partagée des défis liés au paysage, des priorités et des compromis, et mobilise les moyens d'action.

Les premières expérimentations du LUD ont débuté en 2016 dans la haute vallée de l'Itajai de l'État de Santa Catarina, au Brésil, et dans le paysage d'Ihemi, au sein du Corridor de croissance agricole du sud de la Tanzanie. Depuis lors, les parties prenantes à ces LUD se sont réunies à deux reprises, ont créé plusieurs sous-groupes de travail et ont entrepris des actions prioritaires, dont un projet conjoint de restauration dans la vallée de l'Itajai. Les enseignements du processus de LUD et l'intérêt du dialogue dans le soutien d'une approche du paysage se sont largement propagés, contribuant à de nouveaux processus de LUD dans d'autres paysages en Tanzanie et au Brésil, notamment le paysage de la vallée du Kilombero et le centre d'endémisme de Belém, respectivement.

Au terme des deux premières expériences de LUD, TFD s'est associé avec l'UICN dans le cadre du Projet sur la stabilisation de l'utilisation des terres (PLUS) afin d'appuyer la gouvernance du paysage dans certains espaces de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Ghana et de la République démocratique du Congo. Le projet PLUS vise à promouvoir une approche du paysage en mobilisant et en renforçant les groupes de travail de parties prenantes clés sur la gouvernance au sein du paysage dans les différents secteurs et au service des différents intérêts. Ces groupes de travail ont créé une vision ou une stratégie relative au paysage, identifié les grands problèmes liés au paysage pour s'y attaquer et défini les stratégies pour y remédier. Si les processus de Dialogue sur l'utilisation des terres ont permis de relever plusieurs défis dans les différents paysages, de manière globale, ils ont servi à accroître la sensibilisation, à rassembler les contributions des parties et à mobiliser les moyens d'action au sein d'un groupe élargi de parties prenantes.

Avec différents défis en matière d'écosystème, un engagement préalable du dialogue et des systèmes de gouvernance, ces processus de LUD ont mis en évidence les principaux enseignements, les conditions propices et les considérations pertinentes pour le dialogue comme outil visant à promouvoir les approches du paysage dans le monde. Dans la section suivante, les études de cas présentent davantage d'informations sur les LUD au Brésil, le LUD d'Ihemi et les LUD du projet PLUS. Les apprentissages de chacun de ces processus ont permis d'aboutir aux enseignements fournis au chapitre 3, intitulé Enseignements tirés.

## CHAPITRE 1

# LES PRINCIPES DU LUD



*Des participants au LUD de la RDC au cours d'une  
visite de terrain. Crédit photo : UICN*

## Les Dialogues sur l'utilisation des terres se déroulent dans le cadre d'un ensemble de principes de dialogue partagés qui favorisent des résultats de dialogue fructueux ainsi qu'une participation significative et équitable.

Les principes du LUD comprennent à la fois la logique sous-jacente du processus – mené localement, éclairé par la sphère internationale et représentatif – et les conditions rendues possibles par le processus de dialogue – neutralité, responsabilisation et transparence. Ces principes éclairent la conception du processus de dialogue du moment où les acteurs s'engagent à la manière dont ils le font, en passant par la structure, la modération et le flux du dialogue lui-même.

Un processus de dialogue doit commencer par l'établissement des principes du dialogue par les parties prenantes, par la définition de chacun de ces principes dans le contexte spécifique et par l'ajout de tout principe supplémentaire sur décision conjointe du groupe. Le respect des principes par le réseau d'acteurs est évalué au moyen de la gestion et de l'évaluation adaptables afin d'orienter les actions futures. Cette section donne une explication générale de chacun des principes, exemple à l'appui, le cas échéant, et expose un facteur favorisant tel qu'une technique de modération ou un élément du processus.

### MENÉ LOCALEMENT

#### Le LUD répond à des aspirations et à des besoins locaux

Pour répondre aux besoins locaux, il faut s'assurer que le LUD bénéficie de l'adhésion, du soutien et de la capacité de direction des acteurs locaux. En outre, il doit prévoir des processus participatifs et donner voix au chapitre aux personnes qui ont toujours été marginalisées afin de résoudre les difficultés et les conflits liés à l'utilisation des terres. Même si le LUD reçoit un appui d'acteurs externes et de TFD, il est indispensable que des acteurs du terrain s'approprient le processus. Cela signifie que ces personnes doivent être prêtes à participer activement au processus de dialogue, à continuer de respecter les principes de ce dialogue et à concrétiser les étapes définies pour la suite. La mise en œuvre de toute recommandation découlant du dialogue doit être gérée par des organisations locales.

**FACTEUR FAVORISANT : L'appropriation du processus de dialogue par les acteurs locaux est intégrée à la structure de gouvernance du dialogue. L'architecture de la gouvernance, qui peut être adaptée au contexte et aux objectifs locaux du processus de LUD, est composée d'un groupe consultatif, d'un hôte du dialogue et d'une co-présidence rassemblant des acteurs locaux et nationaux. Ces individus sont responsables de différentes manières de stimuler et de faciliter le dialogue, et de susciter une forte appropriation du processus à l'échelle locale.**

---

## ÉCLAIRÉ PAR LA SPHÈRE INTERNATIONALE

### Le LUD est éclairé par des engagements internationaux, des initiatives et une communauté de pratique

Les LUD doivent trouver un équilibre entre changement au niveau local et apprentissage à partir des autres paysages au niveau international. Bien que le dialogue exige une appropriation locale, il est renforcé grâce à la participation des acteurs internationaux, ces derniers partageant les apprentissages qu'ils tirent de leurs propres processus LUD et du contexte de leur paysage. En outre, ces acteurs internationaux peuvent améliorer les leçons apprises et les connaissances acquises pour les appliquer à d'autres processus de LUD.

**FACTEUR FAVORISANT :** Le LUD sert à bâtir une communauté de pratique internationale. En assistant aux dialogues d'autres paysages, les participants découvrent de nouvelles perspectives qu'ils peuvent appliquer à leur propre contexte. Ils peuvent également acquérir de l'expérience en matière d'appui et de participation à un processus de dialogue, ce qui renforce leur capacité à mener à bien leur propre dialogue. À titre d'exemple, en assistant au dialogue d'un autre paysage, les acteurs peuvent apprendre une approche différente pour interagir avec des acteurs qui ne participent habituellement pas, se familiariser avec une méthode probante de résolution de conflit entre participants à un dialogue, ou découvrir les répercussions d'un dialogue qui n'arrive pas à réunir les bons acteurs du paysage.

---

## REPRÉSENTATIF

### Tous les acteurs sont représentés et sont en mesure de participer

L'un des objectifs du processus de LUD est de s'assurer que les acteurs concernés par un thème ou un problème particulier sont représentés et sont à même de peser sur les résultats du dialogue. Cela implique non seulement de garantir leur présence, mais aussi de favoriser leur participation. Pour que le LUD contribue à une prise de décisions inclusive, les communautés et les personnes marginalisées ne doivent pas être considérées uniquement comme des bénéficiaires d'un programme ou d'une initiative, mais doivent participer activement à la conception du processus de décisions et avoir une influence sur les résultats.

**FACTEUR FAVORISANT :**

Les acteurs peuvent être identifiés au moyen de diverses techniques ou d'outils de recensement. Au-delà de cela, il conviendra de s'assurer de la représentation des communautés ou des institutions qui ressentiront les effets des décisions du processus de LUD, des personnes ayant toujours été exclues des processus officiels et des populations marginalisées.

## LA RÈGLE DE CHATHAM HOUSE

**CONFIDENTIALITÉ** : Les dialogues de TFD se tiennent normalement en respectant un principe de confidentialité, ce qui signifie qu'après un dialogue, les apprentissages ou les récits qui en découlent peuvent être diffusés, mais aucun individu ni aucune organisation ne doivent être liés à une citation ou à une opinion. Ceci est prévu dans le cadre de la norme sur le dialogue intitulée « règle de Chatham House », qui établit que les participants sont libres d'utiliser les informations recueillies, mais que ni l'identité ni l'affiliation du ou des intervenant(s) ni de tout autre participant ne doivent être révélées. En principe, cela crée une atmosphère de dialogue dans laquelle les participants se sentent à l'aise pour s'exprimer ouvertement et libres de soumettre des idées en vue de trouver des solutions. Les responsables et le groupe consultatif du LUD doivent décider en amont d'un dialogue si celui-ci aura lieu dans le cadre de la règle de Chatham House.

## NEUTRE

**Le processus de LUD ne mène pas à un résultat prédéterminé et ne défend pas les intérêts d'un groupe par rapport à un autre**

Le LUD est conçu, mené et soutenu par un groupe multipartite représentant les intérêts de tous les secteurs et de tous les acteurs. L'importance accordée à la neutralité signifie que le processus n'est pas fait pour servir les intérêts d'un acteur particulier. De plus, des questions de processus qui desservent les structures de pouvoir bien établies sont obligatoirement intégrées.

### FACTEUR FAVORISANT :

Plusieurs composantes du processus sont conçues pour favoriser la neutralité du dialogue. Parmi les exemples, on peut citer l'utilisation de la règle de Chatham House, une structure de gouvernance multipartite ainsi que le suivi et l'évaluation participatifs. L'un des rôles principaux des responsables du dialogue, notamment des co-présidents et des hôtes du dialogue, est de veiller aux déséquilibres de pouvoir qui pourraient compromettre la neutralité du LUD.

---

## RESPONSABLE ET FIABLE

### Les responsables du LUD et les participants au dialogue sont responsables à l'égard des engagements qu'ils prennent et des objectifs définis

L'un des résultats visés par le LUD est d'établir des relations basées sur la confiance. Il est essentiel que les individus soient responsables de leurs propos et des engagements qu'ils prennent au cours d'un dialogue pour créer une relation de confiance. La responsabilité implique que les individus participant en tant que représentants d'une organisation, d'un organe public ou d'un groupe de membres de la communauté soient attentifs aux besoins de ceux qu'ils représentent et qu'ils leur rendent des comptes. En outre, les participants suscitent la confiance lorsque le processus de dialogue atteint les objectifs fixés.

**FACTEUR FAVORISANT :** L'un des aspects essentiels de la responsabilité des participants consiste à s'assurer que les individus qui assistent au dialogue en tant que représentants de communautés ou d'organisations informent ceux qu'ils représentent du processus de dialogue et de ses résultats. Le partage d'informations, en diffusant notamment un ordre du jour et une note conceptuelle avant la réunion du dialogue, permettra que les participants aient connaissance des questions qui seront abordées et arrivent préparés pour agir en tant que représentants. La responsabilité est encore renforcée lorsque l'on veille à ce que les participants écoutent les échanges et apprennent les uns des autres tout au long du dialogue. L'écoute active se manifeste

par des faits tels que la demande de clarification de certains éléments, la capacité à résumer les points principaux, le maintien d'un contact visuel et la suppression de distractions comme les ordinateurs et les téléphones portables. Arriver préparé à un dialogue et écouter activement garantit une participation responsable, mais cela contribue également à ce que le dialogue ne devienne pas une série de déclarations déjà prêtes des organisations présentes. Au contraire, le but est que les participants s'appuient sur leurs propres points de vue, analysent les causes sous-jacentes des questions et proposent des solutions créatives.

---

## TRANSPARENT

### Les participants comprennent la façon dont les décisions sont prises

Un dialogue transparent permet aux participants de comprendre comment le processus progresse, comment les informations sont résumées et quand ils ont la possibilité d'intervenir ou de façonner le résultat. La transparence va au-delà du partage d'informations ; elle est fondée sur la conception d'un processus de dialogue structuré, clair et qui évolue d'une étape à l'autre pour que les contributions des participants façonnent les échanges suivants.

**FACTEUR FAVORISANT :** L'un des aspects essentiels d'un processus de dialogue transparent consiste à élaborer une structure dans laquelle il est possible de faire part de ses opinions et d'intervenir tout au long du dialogue afin de garantir que tout le monde soit entendu. Le choix de cette structure peut être convenu au début du dialogue.

## CHAPITRE 2

# LE PROCESSUS DU LUD



Les participants au LUD de la Tanzanie se réunissent en petits groupes de discussion  
Crédit photo : TFD

**Le processus de Dialogue sur l'utilisation des terres est un cadre dans lequel des responsables de dialogue prennent des décisions sur la manière d'engager les acteurs du paysage dans un processus d'apprentissage afin de résoudre les grands défis environnementaux et de mobiliser ces acteurs pour qu'ils effectuent des changements dans leur paysage.**

Aborder le processus de dialogue en s'appuyant sur les trois phases – participer, étudier et agir – contribue à concevoir un dialogue plus riche qu'une simple réunion ou conférence. En effet, le LUD est un processus continu et évolutif comprenant la planification et la mise en œuvre d'un dialogue, mais également des processus de mobilisation des parties prenantes, d'instauration de la confiance et d'apprentissage qui ont lieu avant, pendant et après le dialogue lui-même. Cette section décrit les phases d'un processus de LUD et, le cas échéant, détaille d'autres considérations ou enseignements tirés en s'appuyant sur les expériences passées.

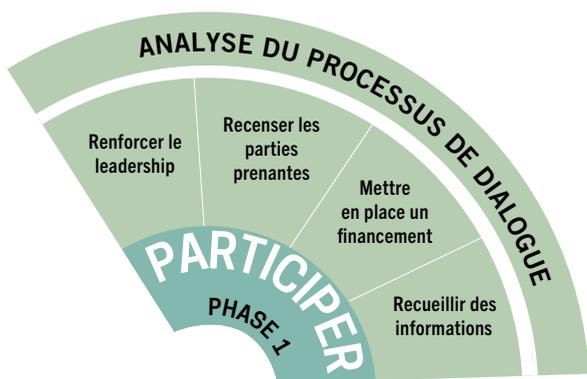
matière de dialogue des responsables, de comprendre les intérêts des parties prenantes et d'établir une stratégie de financement. Chacune de ces étapes est détaillée dans la section suivante.

## Analyse du processus de dialogue

### RENFORCER LE LEADERSHIP

Les processus de LUD débutent lorsqu'un groupe d'acteurs décide d'analyser la possibilité qu'un LUD contribue à une approche du paysage en cours ou prévue. Ce groupe d'acteurs sert souvent de premier groupe consultatif. Il est toujours nécessaire de rechercher d'autres partenaires et dirigeants potentiels pour s'assurer que les points de vue du groupe consultatif soient équilibrés et que le groupe ait la capacité d'amorcer le dialogue.

## PHASE 1 : PARTICIPER



Les responsables du LUD ont un rôle essentiel pour piloter toutes les phases du processus, et notamment pour traduire les résultats du dialogue en action. En outre, ils doivent garantir le respect des principes du dialogue et guider tous les aspects du processus.

### IDENTIFIER LES ACTEURS ET COMPRENDRE LEURS INTÉRÊTS

Au cours de cette phase, il importe non seulement d'identifier celles et ceux qui joueront des rôles importants en matière de leadership, mais aussi de commencer à établir des relations basées sur la confiance et de favoriser

La phase Participer porte la possibilité de réaliser un processus de LUD dans un paysage donné. Il s'agit de rassembler les informations disponibles sur ce paysage, de renforcer les capacités en

la participation volontaire des acteurs essentiels à la réussite du dialogue, par exemple des personnes clés de l'autorité locale ou des responsables communautaires.

Le groupe consultatif du LUD doit recenser les parties prenantes du paysage pour identifier celles qui sont déjà engagées dans un processus d'approche du paysage et celles qui pourraient être actuellement exclues. Bien qu'il soit important de recenser les organisations essentielles pour aborder les grandes questions, il est aussi important d'identifier les personnes de ces organisations qui pourront être engagées dans le processus et faire advenir des résultats. La qualité du recensement des acteurs dépend des connaissances de ceux qui l'effectuent ; il est donc important que plusieurs personnes y contribuent. Afin de mettre en évidence les lacunes, il peut être utile d'identifier les détenteurs de droits du paysage ainsi que les parties prenantes du groupe par secteur et par zone géographique.

Lorsque le TFD recense les parties prenantes, il établit une liste de participants potentiels au LUD issus de différents secteurs et ayant des priorités diverses en utilisant des questions parmi lesquelles on citera notamment :

- ➔ Qui est concerné par les approches du paysage visant à faire face aux défis environnementaux à l'échelle du paysage ou qui est intéressé ?
- ➔ Qui, à plusieurs niveaux (régional, national et international), influence la prise de décisions et les résultats environnementaux au sein du paysage ?

- ➔ Qui détient des droits à la terre et aux ressources au sein du paysage (dans un faisceau de droits comprenant notamment l'utilisation, l'accès et la gestion) ? Qui est actuellement exclu de la détention des droits, sur la base de son sexe ou de sa classe sociale par exemple ?
- ➔ Qui doit s'investir pour remédier à ce problème (ceux qui sont considérés comme étant à l'origine du problème ou ceux qui sont essentiels pour le résoudre) ?
- ➔ Qui n'a pas participé ou a été exclu par le passé ? Pourquoi ?
- ➔ Quels secteurs (public et privé) n'ont pas encore été pris en compte ?
- ➔ Qui (quelles organisations, ou quels dirigeants ou individus) représente le mieux les intérêts de la communauté et des personnes marginalisées ? Quels sont les mécanismes pour que ce participant soit responsable à l'égard de ceux qu'il représente ?
- ➔ Quelles sont les lacunes actuelles ? Qui d'autre devrions-nous consulter ?
- ➔ Parmi toutes les personnes citées plus haut, qui pourrait participer ? À quelles conditions ?
- ➔ Parmi toutes les personnes citées plus haut, qu'est-ce qui doit être prévu ou évité afin qu'elles participent (y compris les conditions du dialogue, les thématiques ou le soutien) ?

## **METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT**

Cette étape débute par un échange entre les membres du groupe consultatif du LUD sur la façon dont le processus de dialogue doit être adapté au contexte de



Les participants à la seconde rencontre du LUD du Brésil se rassemblent autour d'une carte du paysage.  
Crédit photo : Dialogue sur les forêts brésiliennes

peut façonner les étapes de la participation et du dialogue. Par exemple, le groupe consultatif doit convenir du nombre de tables rondes nécessaires. Cette étape est importante pour établir les attentes communes, tout en sachant que les objectifs évolueront au cours du processus. Une fois que le processus idéal est défini, les responsables du LUD peuvent échanger sur ce qu'il est possible de faire en fonction du soutien disponible et des sources de financement complémentaires ou des stratégies nécessaires. La stratégie de levée de fonds doit appréhender les objectifs, les estimations de coûts et la manière de financer le processus, en n'oubliant pas de déterminer le soutien nécessaire pour les trois phases. Le financement des étapes, mesures ou résultats doit provenir de sources de financement spécifiques. À l'annexe D, un tableau détaille les scénarios de financement du LUD, notamment le calendrier et les avantages et inconvénients de chacun.

## **RECUEILLIR DES INFORMATIONS ET METTRE EN ÉVIDENCE LES LACUNES**

Cette étape permet de compiler des informations sur les facteurs liés au paysage afin d'analyser les questions clés, de recenser les parties prenantes et de cerner les lacunes en matière d'information. L'étape de la recherche mettra en lumière ce que le LUD vise à atteindre, comment il prévoit de le faire, et l'échelle à laquelle il opère.

Le groupe consultatif du LUD doit discuter de l'état des connaissances entre les organisations concernées, de toute lacune existante et du processus requis pour produire ou rassembler les informations nécessaires. D'après l'expérience de TFD, il y a des cas dans lesquels un groupe, souvent issu de la société civile, a déjà mené une évaluation du paysage qui peut être utilisée comme un bon point de départ du dialogue. Dans d'autres cas, il existe

un très grand nombre de recherches, d'études et de programmes dans le paysage, mais peu d'entre eux ont été compilés dans un document unique et accessible. Dans certains cas, peu de documents sont disponibles sur le contexte social, écologique et politique du paysage. En fonction de la disponibilité des informations, il peut s'avérer utile d'entamer une « phase de recherche » pour recueillir des informations sur les points de vue des parties prenantes sur les grandes questions et de cerner les moteurs des défis environnementaux. Dans l'encadré Recherche en matière de paysage (ci-après) sont fournies des composantes de recherche recommandées et, à l'annexe E, des détails sur le critère principal à prendre en compte dans chaque composante de recherche.

Les informations compilées ou produites à cette étape sont résumées et rendues accessibles à tous les participants au dialogue sous la forme d'un Document de référence en vue d'établir une interprétation commune du paysage parmi les participants au LUD.

Le Document de référence peut être élaboré par l'organisation hôte ou par un chercheur externe engagé pour cela.

Le document est élaboré pour aider les lecteurs à comprendre ce que l'on sait actuellement des décisions et des contraintes liées à l'utilisation des terres, ainsi qu'à conceptualiser la manière dont celles-ci peuvent avoir des effets sur l'avenir du paysage.

## **RECHERCHE EN MATIÈRE DE PAYSAGE**

**La phase de recherche peut comprendre les composantes suivantes :**

- I. **Rassembler les informations disponibles sur la situation de départ du paysage. Cela comprend les résultats des études pertinentes effectuées dans la région et les données historiques, écologiques et sociales présentant un intérêt. En fonction des informations disponibles, les responsables du LUD sont à même de mettre en évidence les lacunes en matière de données et d'évaluer la nécessité d'en collecter de nouvelles avant de poursuivre le processus.**
- II. **Analyser les grands problèmes et les éventuelles lacunes du paysage. Cela signifie comprendre le processus décisionnel en matière de terres et de ressources et cerner les préoccupations ou conflits écologiques ou sociaux les plus importants ainsi que les initiatives et les programmes en cours pour régler les conflits et répondre aux préoccupations.**
- III. **Explorer les principales possibilités de gestion intégrée du paysage et le rôle des processus potentiels de LUD. Cela comprend le choix des processus que le LUD éclairera, comme la réforme des politiques ou les programmes de gestion collaborative, et les délais des processus en cours, afin d'assurer une synergie avec le LUD. L'annexe E présente des informations complémentaires sur la phase de recherche.**



Des participants au LUD de la RDC au cours d'une visite de terrain. Crédit photo : Dialogue sur les forêts brésiliennes

## Étude de cas 1 : Les LUD au Brésil

Le premier LUD a été mené en avril 2016 dans la haute vallée de l'Itajai de l'État de Santa Catarina. Situé dans le biome de la forêt atlantique, Santa Catarina est l'État brésilien qui possède la plus grande superficie forestière restante par rapport aux estimations du couvert forestier d'origine.

La forêt qui subsiste est très fragmentée, ce qui menace les habitats de plusieurs espèces et les moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles des communautés rurales.



Le LUD a été organisé conjointement avec le TFD, le Dialogue brésilien sur les forêts, l'Association pour la préservation de l'environnement et de la vie (APREMAVI) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Depuis le lancement du LUD, les parties prenantes du paysage se sont rencontrées deux fois, ont tenu des ateliers et des événements parallèles et ont constitué des groupes de travail chargés de mettre en œuvre les actions proposées.

Le premier dialogue, qui a réuni 49 participants, s'est tenu sur quatre jours et a compris des visites de parcelles appartenant à quatre propriétaires fonciers locaux, d'un parc forestier naturel municipal, d'un fabricant de produits en pin, d'installations de production de plants d'APREMAVI, de zones de restauration, de forêts naturelles et de zones forestières de production.

Les échanges visaient à repérer les facteurs clés qui influencent les pratiques d'utilisation des terres et les acteurs et actrices incontournables du processus de LUD. Parmi les principales actions découlant du dialogue, on peut citer la création d'un groupe de suivi du paysage, l'organisation d'un atelier de suivi pour discuter des scénarios du paysage de 2030 et de 2050, et le partage de l'initiative du LUD dans d'autres forums, comme le Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2016 et le Comité sur les forêts.

Organisé en mars 2017, le second LUD de la haute vallée de l'Itajai s'est centré sur la production d'une carte des zones prioritaires où il convient de soutenir la durabilité des paysages. Cent cinquante zones prioritaires ont été identifiées et cartographiées en s'appuyant sur des thèmes comme le tourisme écologique rural, les activités de production durable, la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la restauration, les agressions environnementales auxquelles il faut remédier, l'enrichissement écologique de la végétation existante avec des espèces indigènes, les corridors écologiques et la gestion intégrée des paysages, et les zones menacées par les inondations et les glissements de

terrain. Les participants ont également élaboré des descriptions des actions recommandées, en incluant les acteurs à mobiliser et les délais de mise en œuvre.

La plateforme de la haute vallée de l'Itajai a déjà organisé un groupe de travail régional, créé une base de données de partage des informations et établi un projet conjoint de restauration basé sur la carte des zones prioritaires.

Actuellement, le LUD brésilien s'emploie à étendre le processus de LUD à d'autres paysages importants avec l'appui du Dialogue sur les forêts brésilien. Récemment, ce dernier, en collaboration avec The Forests Dialogue et Conservation International, a tenu un LUD exploratoire au Centre d'endémisme de Belém (CEB), en Amazonie. Le grand défi pour le paysage du CEB est d'utiliser durablement les ressources précieuses de la zone en vue de générer des emplois et des revenus pour les populations locales. Le dialogue exploratoire a rassemblé des représentants d'entreprises, de la société civile, de structures éducatives et des institutions de recherche actives dans le CEB pour confirmer l'intérêt d'une approche intégrée du paysage afin de parvenir à une vision commune de l'utilisation des terres. La prochaine phase se concentrera sur le partage des enseignements tirés du dialogue exploratoire dans un Rapport de synthèse des co-présidents, qui prévoit l'établissement d'un nouveau forum régional, l'organisation de dialogues de terrain et une plus forte participation des parties prenantes au processus de dialogue.

## PROPOSITIONS D' ACTIONS DÉCOULANT DES LUD

### Santa Catarina (Brésil)

- Établir un groupe de travail régional pour poursuivre les réunions
- Produire une vidéo pour diffuser l'information
- Mettre en place une base de données régionale pour échanger les informations
- Créer un questionnaire diagnostique sur les futurs scénarios pour la région
- Échanger avec d'autres acteurs du Dialogue brésilien sur les forêts et des LUD mondiaux
- Établir une carte des zones prioritaires pour la mise en œuvre des paysages durables
- Définir des actions recommandées, des acteurs et des délais pour chaque zone prioritaire
- Explorer la possibilité de réaliser des LUD dans d'autres régions

formats en vue d'encourager la collaboration et le partage des connaissances, et de générer une représentation du paysage. Sur la base des résultats de recherche pour la préparation du document de référence, le groupe consultatif du LUD établit l'échelle du paysage et détermine un point de départ pour les défis environnementaux du paysage.

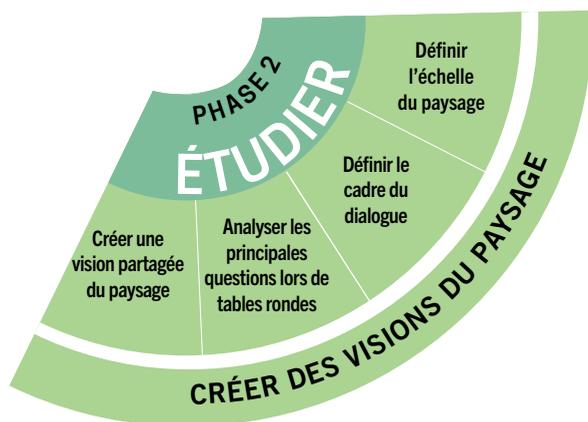
L'échelle et le format du dialogue comprennent des dialogues autour de tables rondes, qui sont des réunions de dialogue en plus petit groupe. Les tables rondes peuvent se tenir avec un seul groupe de parties prenantes ou un ensemble régional de parties prenantes (par exemple, au niveau national). Elles se concentrent sur la création de représentations du paysage et sur l'identification des grands défis liés au paysage du point de vue de ces acteurs. Un LUD porte sur la création d'une vision du paysage pour un groupe représentatif d'hommes et de femmes appartenant à différents secteurs qui sont liés à ce paysage et qui affichent différents intérêts. L'objectif et les résultats escomptés des tables rondes et des dialogues du LUD sont détaillés ci-après. Les annexes A et B contiennent des informations complémentaires sur la préparation du dialogue.

### DÉFINIR LE CADRE DU DIALOGUE

Les travaux de recherche et le recensement des parties prenantes ont vocation à mettre en évidence de nombreux défis liés au paysage ainsi que les priorités des parties prenantes. À ce stade, il importe de définir les limites des questions relatives aux défis ou de leur cadre auxquels le processus s'intéressera.

## PHASE 2 : ÉTUDIER

### Créer des visions du paysage



La phase Étudier s'intéresse au dialogue à de multiples échelles et sous plusieurs

Le dialogue peut porter sur la mise en œuvre d'une nouvelle politique ou sur une préoccupation commune qui permet aux parties prenantes d'explorer et de réfléchir à des questions qui se poseront à l'avenir dans le paysage. Par exemple, l'eau est un point de départ commun, étant donné qu'il s'agit d'une ressource partagée par l'ensemble des parties prenantes, et que les effets sur sa qualité et sa quantité peuvent être mesurés. Débuter par cette question partagée peut contribuer à instaurer une certaine confiance et à familiariser les parties prenantes avec le processus de dialogue et la possibilité d'une collaboration intersectorielle. Le processus peut ensuite évoluer afin d'intégrer d'autres thèmes, questions et ressources.

### **ÉTABLIR L'ÉCHELLE DU PAYSAGE**

Le point de départ du dialogue détermine l'échelle du paysage à laquelle sera mené le processus de LUD. Le LUD adoptera sûrement l'échelle du paysage établie par un groupe gouvernemental, écologique ou social. Un paysage est une région spatiale délimitée par ses qualités biophysiques et sociales. Il peut exister à l'intérieur des frontières juridictionnelles et administratives, ou au-delà de celles-ci. Dans la pratique, un paysage est suffisamment grand pour inclure de multiples parties prenantes et diverses utilisations des terres, mais suffisamment petit pour qu'il soit possible de convoquer des réunions de dialogue et d'établir des intérêts communs. Dans ce contexte, les bassins versants, les couloirs de protection de la faune sauvage et les écorégions peuvent tous être considérés comme des paysages.

**Le LUD de la haute vallée de l'Itajai au Brésil a défini un paysage par la présence de trois caractéristiques : une entreprise, des communautés liées à l'entreprise et des zones de conservation. Ces trois entités coexistent avec une ONG active, Apremavi, qui a hébergé la plateforme du LUD dans le paysage. Le paysage d'Ihemi, en Tanzanie, a recours à des « regroupements » prédéfinis établis par l'intermédiaire du Corridor de croissance agricole du sud de la Tanzanie (SAGCOT). Les regroupements sont définis par la production agricole, priorité du SAGCOT ; le paysage est donc défini par un regroupement d'entités de production agricole et d'installations de transformation au sein de multiples chaînes de valeur.**

### **TABLES RONDES : ANALYSER LES GRANDES QUESTIONS ET LES PRIORITÉS**

Les tables rondes du LUD sont un format de dialogue utilisé pour instaurer la confiance, renforcer la capacité de dialogue et créer une compréhension partagée qui peut être compilée dans un document ou d'autres éléments d'information qui éclaireront une réunion du LUD de plus grande ampleur. Les tables rondes réunissent généralement un petit nombre de personnes (moins de 20) et peuvent être organisées sous forme de discussions ou d'ateliers. Ces réunions sont souvent moins formelles qu'un LUD où le nombre de participants est élevé et peuvent prendre plusieurs formes en fonction des besoins des parties prenantes.

Les tables rondes peuvent être axées sur l'analyse des principales questions et sur la facilitation de la prise de décisions liée à ces grandes questions. Une série de tables rondes peut être tenue dans le paysage en fonction des groupes de parties prenantes (c'est-à-dire, tous les grands exploitants agricoles de la région) ou des régions (tous les chefs de file des parties prenantes dans une sous-région donnée du paysage). Cela peut avoir lieu dans le cadre d'une discussion de groupe ciblée, avec l'appui d'un modérateur et l'aide d'une carte, si elle existe. Par exemple, dans le paysage Agoro-Agu, en Ouganda, une série de réunions ont été tenues avant un LUD de plus grande ampleur. Cela a contribué à inciter, de manière répétée, les différentes parties prenantes à y assister, afin d'encourager une plus grande participation à la prise de décisions autour des questions clés.

Les tables rondes peuvent être conçues pour créer des représentations du paysage limitées à un lieu ou spécifiques à des parties prenantes. Ce type de tables rondes peut permettre d'obtenir la représentation du paysage des parties

prenantes et les priorités identifiées. Il peut être décidé d'atteindre d'autres résultats dans le paysage donné. Les résultats compilés collectivement par l'ensemble des groupes de réflexion contribueront au contenu de la réunion du LUD qui compte un plus grand nombre de participants.

**Une table ronde nationale a été organisée pour participer au bon déroulement du processus de LUD dans le paysage de Mangai, en RDC, avant la tenue du LUD du paysage. L'objectif de la table ronde était d'expliquer la vision du paysage de Mangai aux principaux responsables au niveau national afin d'éclairer le processus de dialogue au niveau du paysage. Cet objectif a été atteint en s'appuyant sur la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (ROAM), appliquée à ce paysage, qui a examiné la possibilité d'établir un partenariat public-privé et rédigé une feuille de route en y intégrant la vision des autorités publiques et les enseignements tirés d'autres initiatives en cours dans le pays.**

*Les membres du Dialogue brésilien sur les forêts se réunissent pour discuter des progrès réalisés et des prochaines étapes.  
Crédit photo : Dialogue sur les forêts brésilien*



## TECHNIQUES VISANT À FAVORISER UNE COMPRÉHENSION COMMUNE

### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE :

Certains éléments spécifiques du processus sont conçus pour favoriser une compréhension commune entre les participants au dialogue, notamment un Document de référence distribué à tous les participants avant la réunion de dialogue, qui consiste en une présentation des résultats de plusieurs discussions en petits et grands groupes pendant le dialogue, et une synthèse continue des informations tout au long du dialogue. Un Document de référence du LUD englobe les principaux groupes de parties prenantes, et les défis et réussites connus du paysage. Ces informations sont également résumées au début du dialogue.

### MULTIPLES FORMATS DE DIALOGUE :

Le LUD comprend une série de sessions plénières, de séances en groupes de travail et de sessions sur le terrain. Les sessions plénières et les séances en groupes de travail sont prévues pour être un point de départ et pour mettre en commun les informations. Les séances en groupes de travail, auxquelles participent 8 à 10 personnes, permettent un brassage d'idées et un dialogue plus approfondis en réponse à un sujet ou une question spécifique. En revanche, les séances plénières sont l'occasion de résumer les informations, de présenter les points les plus importants et les questions issues des séances en groupes de travail, et de prendre des décisions de groupe.

### TECHNIQUES DE MODÉRATION :

La compréhension commune peut se faire en permettant à des personnes de différents groupes de parties prenantes de s'exprimer sur un sujet particulier, ou en utilisant des techniques plus traditionnelles de modération de groupe impliquant un vote comptabilisé. La synthèse est faite en présentant les résumés des sessions précédentes au début de chaque journée. Dans un LUD, elle est généralement présentée par les co-présidents du dialogue qui font un résumé des moments les plus importants du jour précédent et des idées-forces ou points à retenir. En outre, les résumés des discussions tenues dans les séances en groupes de travail font l'objet d'un retour en séance plénière, afin que l'ensemble des participants tirent des enseignements des résultats de toutes les autres discussions.

### APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE :

L'apprentissage par l'expérience est essentiel au processus de dialogue de TFD. Il a habituellement lieu lors de visites de terrain, qui sont conçues pour illustrer les défis et les réussites reflétant le thème du dialogue. Les visites permettent aux participants au dialogue de visualiser le paysage, mais aussi d'échanger avec les acteurs de ce milieu. Cela permet à chacun de comprendre les expériences vécues en relation avec le point principal du dialogue. Ainsi, les participants commencent les discussions avec un ensemble commun d'exemples à partir desquels ils peuvent modeler leur conception. La connaissance de ces exemples permet d'établir une compréhension commune au-delà des différences de perspectives et de langues.

Une composante de l'apprentissage par l'expérience encourage l'application des principes du dialogue de neutralité et de confiance. La visite de terrain du dialogue ouvre un espace pour les conversations informelles et donne aux participants la possibilité de sortir des dynamiques de pouvoir établies, qui autrement peuvent être difficiles à surmonter. D'après l'expérience de TFD, de nombreux moments clés de la résolution des conflits et de l'instauration de la confiance se produisent en marge des réunions officielles et en partageant des expériences. En outre, ces échanges offrent un espace pour discuter d'autres sujets en dehors de la ligne de fracture établie du dialogue ou pour établir des collaborations qui contribuent, à terme, à des résultats socio-environnementaux positifs.

Les tables rondes peuvent également servir à renforcer les capacités en matière de dialogue des groupes qui ne sont pas habituellement engagés dans un processus de dialogue. Dans ce cas, l'objectif principal de la réunion est d'informer les parties prenantes de l'existence du processus de dialogue et de ses objectifs. De plus, c'est l'occasion pour les parties prenantes de faire connaître leurs objectifs aux hôtes et aux organisateurs de la plateforme. Il est possible d'indiquer clairement aux parties prenantes quand et comment elles auront l'occasion d'exprimer leurs points de vue au cours des grands dialogues.

**Il s'est avéré utile, lors de certains dialogues de TFD, d'organiser des sessions de renforcement des capacités avant le dialogue principal afin d'inclure des groupes marginaux. Il peut s'agir d'un atelier réunissant uniquement les parties prenantes membres de la communauté afin qu'elles comprennent le processus de dialogue ainsi que la manière d'en tirer le meilleur parti et d'y contribuer.**

## **DIALOGUE : CRÉER UNE VISION DU PAYSAGE PARTAGÉE**

Le processus de LUD a recours au dialogue pour créer une vision inclusive du paysage partagée par les parties prenantes avec un ensemble d'actions prioritaires pour réaliser la vision. Le processus de dialogue est prévu pour favoriser une compréhension commune, un apprentissage par l'expérience et une représentation du paysage exploratoire. Les Dialogues LUD visent

à atteindre les résultats suivants : une vision partagée du paysage, un réseau d'acteurs de terrain du paysage et un résumé présentant les travaux et les résultats du dialogue. Le processus de représentation du paysage permet de classer les objectifs liés au paysage par ordre de priorité, de déléguer les rôles et les responsabilités, de mobiliser les changements de politique et de déboucher sur des collaborations.

La représentation est une étape centrale de l'approche du paysage. Se représenter le paysage est un processus de compréhension de la dynamique du paysage au travers de ses connexions sociales et écologiques. Il est important que l'exercice de représentation ne soit pas un objectif final du dialogue, mais un processus par lequel les décisions et les projections des décisions sont prises. Il s'agit d'un exercice qui correspond à la fois à une perspective individuelle du paysage et à une articulation des souhaits pour l'avenir et des scénarios de paysage.

La représentation du paysage peut d'abord être produite au niveau individuel ou au niveau des parties prenantes. Une fois que les visions individuelles du paysage émergent, le LUD peut contribuer à une représentation collective. En partageant ces visions individuelles, les parties prenantes peuvent commencer à explorer les possibilités de synergies, à déterminer les compromis et à évaluer les éléments de consensus ou de divergence.

La réussite d'un dialogue est déterminée par de nombreux facteurs, notamment l'identité des participants, et la façon dont ils s'investissent. La préparation et

## MÉTHODES DE REPRÉSENTATION DU PAYSAGE

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour arriver à une représentation du paysage. Le LUD de la haute vallée de l'Itajai, au Brésil, a mené un exercice de représentation dans lequel il a été demandé aux participants de présenter leur vision du paysage par écrit avant de participer au dialogue. Le but était que les participants aient une représentation du paysage à l'esprit avant de se retrouver dans un espace partagé de collaboration et de négociation. Au cours du dialogue, ils se sont livrés à un exercice de cartographie participative impliquant des projections de diverses décisions relatives à la gestion du paysage. Cette carte a ensuite été utilisée pour identifier les questions prioritaires du paysage et leur condition idéale.

La représentation du paysage peut également émerger sous une forme verbale structurée ou une forme écrite, telle que les questions d'apprentissage sur le paysage utilisées au cours du LUD d'Ihemi. Au moyen des questions d'apprentissage, les individus sont invités à réfléchir à leur vision du paysage et à la façon dont ils peuvent s'engager pour celui-ci en s'appuyant sur l'approche du paysage.

l'ordre du jour du dialogue sont conçus pour promouvoir les principes du dialogue, pour s'assurer notamment que le dialogue soit représentatif, neutre, responsable et digne de confiance, transparent, éclairé par la sphère internationale et mené au niveau local. Une fois que les responsables du dialogue sont définis au cours de la phase Participer, ils travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat de TFD pour planifier et organiser le dialogue. Plusieurs étapes doivent être franchies pour préparer le dialogue. Les actions devant avoir lieu avant le dialogue sont détaillées à l'annexe A. L'annexe B expose un calendrier de six mois pour la préparation du dialogue.

*Des participants visitent une exploitation de thé dans le paysage d'Ihemi durant une visite de terrain du LUD.  
Crédit photo : TFD*



## Étude de cas 2 : Regroupement d'Ihemi, Tanzanie



En octobre 2016, le second LUD a été lancé, cette fois dans le paysage d'Ihemi, dans le sud de la Tanzanie. Situé tout à l'est des hauts plateaux du sud, le Regroupement d'Ihemi est l'un des bastions de l'agriculture du pays. Il s'agit d'une région importante pour la production de produits forestiers et agricoles. Alors que les investissements agricoles augmentent dans la région, les discussions se concentrent sur la manière de parvenir à une croissance économique qui profite aux populations locales tout en soutenant la durabilité environnementale. La plateforme du LUD, hébergée par le Corridor de croissance agricole du sud de la Tanzanie (SAGCOT) avec le soutien du programme SUSTAIN-Africa de l'UICN, l'UICN et le TFD, a été lancée dans le but de promouvoir un processus permettant aux décideurs d'étudier les plans et les politiques d'utilisation des terres, de réunir diverses parties prenantes afin d'étudier les problèmes sur le terrain et de rechercher

des actions concrètes pour parvenir à une utilisation durable des terres, à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance.

La première réunion du LUD d'Ihemi, tenue en 2016, a rassemblé 47 participants représentant les autorités publiques, les organisations de la société civile, le secteur privé, les petits exploitants agricoles, et les ONG nationales et internationales. Le dialogue était de nature exploratoire et visait à mobiliser les parties prenantes, analyser les principales questions et identifier les autres groupes dont la participation s'imposait. Le processus de planification de l'utilisation des terres dans les villages mené dans le cadre de la loi foncière dans les villages numéro 5 a été mis en avant par les acteurs publics et de nombreuses ONG comme une solution clé à de nombreux problèmes de paysage rencontrés par les petits et grands exploitants agricoles. Grâce au dialogue, les membres de la communauté, défenseurs des droits fonciers, ont identifié les obstacles et les craintes concernant la mise en œuvre.

En 2017, une nouvelle réunion s'est tenue dans le cadre du LUD d'Ihemi, cette fois avec l'objectif de comprendre les pratiques d'investissement durables et inclusives dans la région du SAGCOT, en particulier en ce qui concerne les externalités de l'eau. Elle visait également à encourager les contributions des parties prenantes aux processus publics, y compris les plans d'utilisation des terres dans les villages et les obligations liées aux zones de bandes tampons riveraines. La loi foncière dans les villages numéro 5 vise à garantir le droit de propriété des petits exploitants, à désigner

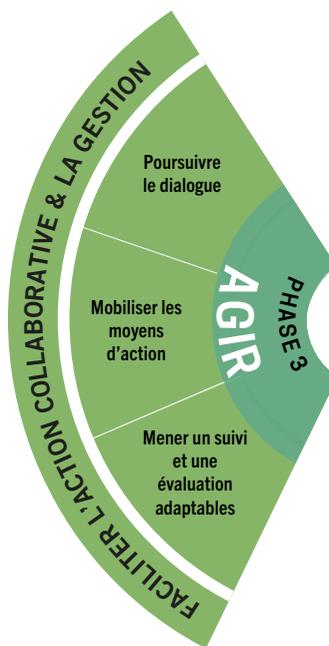
des zones de conservation et à identifier des zones d'investissement au moyen de la planification de l'utilisation des terres dans les villages (VLUP). Toutefois, la VLUP n'a pas encore été mise en œuvre dans la majorité des villages tanzaniens. Étant donné la tension qui en résulte, le LUD d'Ihemi doit s'efforcer de relever ce défi. En outre, là où les processus de VLUP ont déjà commencé, les acteurs ont souligné le risque de conflit et d'accaparement des terres. En conséquence, les participants au LUD souhaitent comprendre les dynamiques qui favorisent l'inclusion juste et équitable des populations locales dans la croissance agricole de la région.

## PROPOSITIONS D' ACTIONS DÉCOULANT DES LUD

### Ihemi (Tanzanie)

- Améliorer l'inclusivité
- Initier des processus de partenariat public-privé
- Se centrer sur la planification à l'échelle du paysage
- Créer des synergies avec d'autres processus
- Améliorer l'éducation et la sensibilisation de la communauté, notamment en ce qui concerne la planification de l'utilisation des terres
- Élaborer des cartes et des modèles pour appuyer la planification de l'utilisation des terres et le partage des informations
- S'assurer que le développement du paysage atteint les individus au niveau local.

## PHASE 3 : AGIR



La phase Agir vise à faciliter l'action collaborative et la gestion adaptable du paysage. Le LUD est conçu pour déboucher sur des résultats concrets à l'issue de la réunion de dialogue, et pour favoriser la confiance et la collaboration. À partir de ces résultats, le processus permet de concevoir et de poursuivre le dialogue sur la prise de décisions en matière d'utilisation des terres et sur les principales questions environnementales. La poursuite de ces dialogues est fondée sur les besoins survenant au terme du premier dialogue sur le paysage, ainsi que sur les nouveaux défis ou les défis redéfinis. Le changement s'opère par la mobilisation liée aux engagements pris et aux collaborations nouées, et leur renforcement au moyen du dialogue qui permet de passer de la vision à l'action, par le soutien apporté aux structures qui permettent la continuité

des échanges, et par l'adaptation des enseignements tirés du premier dialogue. Chacune de ces étapes est détaillée ci-après.

## Faciliter l'action collaborative et la gestion adaptable

**Le processus de LUD dans le paysage de Kilombero, en Tanzanie, a notamment mis en évidence la nécessité de mener plusieurs mini-dialogues sur les problèmes environnementaux recensés. Ces réunions ont vocation à continuer de générer des retours d'information et des enseignements au groupe étendu des parties prenantes, et à lui fournir un espace d'information sur les progrès accomplis. Dans certains paysages, il est question de tenir de tels mini-dialogues et des LUD de plus grande ampleur de manière itérative, sous la forme d'un forum ou d'une plateforme de LUD, afin de promouvoir une approche du paysage adaptable.**

### POUR SUIVRE LE DIALOGUE

Dans plusieurs des dialogues LUD, les parties prenantes ont jugé nécessaire d'effectuer un suivi des mini-dialogues, ou de créer un groupe de travail ou un forum. Par exemple, à la suite du LUD du Brésil, un groupe de travail a été établi pour affiner les grandes priorités et les actions nécessaires. Le suivi des mini-dialogues exige probablement un plus petit groupe de personnes pour se concentrer plus précisément sur les principaux problèmes et leurs solutions. Ces mini-dialogues rappellent la structure du dialogue mené sous forme de tables

tondes, mais au lieu de s'intéresser à une seule partie prenante ou une seule région, ils mettent l'accent sur une grande question environnementale qui fait l'objet d'une action spécifique de suivi du LUD.

### MOBILISER LES MOYENS D'ACTION

Les effets du processus de LUD dépendent des acteurs présents au dialogue et de si ces derniers mettent en œuvre les actions prioritaires repérées comme étant des résultats du dialogue. Parmi ces actions, on peut envisager la promotion de politiques, la mise à disposition de financements pour mettre en application les priorités, l'organisation de groupes de travail multisectoriels sur une question particulière ou la collaboration entre les secteurs sur des projets conjoints.

### SUIVI ET ÉVALUATION ADAPTABLES

L'efficacité du LUD à encourager une approche inclusive du paysage visant à faire face aux défis environnementaux et à permettre un changement positif au sein du paysage est déterminée par le processus de LUD, sa capacité à respecter ses principes et l'application des résultats du dialogue. De ce fait, le suivi et l'évaluation (S&E) du LUD évaluent le processus de LUD lui-même et les résultats du dialogue, et sont utilisés pour améliorer le processus de LUD.

Le S&E du LUD appuyé par le Secrétariat de TFD comprend plusieurs outils qui éclairent les apprentissages à plusieurs échelles, de l'amélioration des processus spécifiques de LUD à la comparaison des résultats obtenus par les différents paysages.

*Réunion des parties prenantes du paysage écologique de Mole (Ghana). Crédit photo : UICN*

### Le S&E du LUD répond aux besoins suivants :

- ➔ **Apprendre et s'adapter** : Le S&E du LUD est prévu pour contribuer à une prise de décisions adaptable permettant au processus de LUD et à ses résultats de refléter les besoins et les priorités des parties prenantes dans la durée.
- ➔ **Évaluer l'approche du paysage** : Le S&E permet au LUD de comparer son processus et son cadre aux principes sur lesquels reposent l'approche du paysage, contribuant ainsi à une compréhension globale des meilleures pratiques et des études de cas de l'approche du paysage en pratique.
- ➔ **Comparaison entre paysages** : Une structure commune de S&E permet à TFD de comparer l'efficacité des dialogues et de comprendre la façon dont ils diffèrent pour en cerner les raisons.
- ➔ **Responsabilité** : Le processus de S&E donne à TFD les outils et les connaissances lui permettant de rendre compte de son efficacité et de ses apprentissages, de démontrer son efficacité, et de comprendre les situations actuelles pour s'y adapter.

## MÉTHODOLOGIE DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU LUD

- **PRINCIPES DU DIALOGUE MULTIPARTITE NEUTRE : ENQUÊTE D'ÉVALUATION DU LUD**

Le processus de dialogue est évalué pour mesurer la présence des principes qui sont à la base d'un dialogue efficace et équitable. Ces principes exigent notamment un dialogue représentatif, neutre, responsable et digne de confiance, et transparent. La perception des parties prenantes de l'attention portée à ces principes est évaluée au moyen d'un sondage à la fin de la réunion avec des questions concernant chaque principe.

Par exemple, il est particulièrement important de questionner les participants sur la représentativité du dialogue. L'évaluation comprend une question consistant à savoir si des parties prenantes nécessaires au processus n'ont pas été incluses. Le manque de représentation pourrait aussi être soulevé durant le dialogue et est noté dans le résumé des co-présidents afin de donner un avis sur la marche à suivre.

Au cours des LUD du Brésil et de la Tanzanie, les participants ont identifié les parties prenantes essentielles absentes du dialogue initial. Au Brésil, il s'agissait des acteurs de l'agro-industrie et des peuples autochtones et, en Tanzanie, des éleveurs. Les futures sessions du LUD doivent mettre davantage l'accent sur l'invitation de ces parties prenantes, leur présence et leur participation active.

- **ANALYSE DU RÉSEAU DES PARTIES PRENANTES : ANALYSE ET ENQUÊTE SUR LE RÉSEAU DES PARTIES PRENANTES**

La structure du LUD est évaluée au moyen d'une analyse du réseau des parties prenantes (ARP). L'ARP vise à comprendre quelles parties prenantes sont centrales au LUD ou en sont marginalisées eu égard à leurs relations avec les autres organisations de parties prenantes participantes. Les données de l'ARP sont recueillies grâce à un questionnaire rempli par chaque organisation. Chacune détermine la nature de ses relations avec les autres organisations participant au LUD selon les catégories suivantes : aucune, communication, collaboration ou partenariat.

L'analyse des données est effectuée avec un logiciel d'ARP, tel que Gephi. En saisissant les données, la participation au LUD peut être visualisée et interprétée de différentes façons. Par exemple, la catégorisation et la représentation des organisations par des groupes de parties prenantes de différentes couleurs permettent d'illustrer l'équilibre de la représentation. En outre, Gephi peut effectuer une analyse statistique pour calculer le rôle essentiel des parties prenantes individuelles ou créer des regroupements d'organisations qui sont les plus liés entre elles.

- **MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DU LUD : SUIVI DE L'INDICATEUR DE RÉSULTATS**

Par le dialogue, les parties prenantes déterminent les résultats prioritaires, et indiquent les rôles et les responsabilités. Le suivi et l'évaluation des résultats seront adaptés au résultat souhaité.



Les participants au LUD de la RDC réunis en plénière. Crédit photo : UICN

### Étude de cas 3 : Stabilisation de l'utilisation des terres (PLUS) dans des paysages de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Ghana et de la République démocratique du Congo

Les processus de dialogue du Projet sur la stabilisation de l'utilisation des terres (PLUS), notamment le LUD, ont été mis en place pour renforcer la gouvernance locale et promouvoir les approches du paysage visant à faire face aux défis environnementaux. Des processus de LUD se sont déroulés dans le paysage de Wassa Amenfi (Ghana), le paysage écologique de Mole (Ghana), le paysage de Kilombero (Tanzanie), le paysage d'Agoro-Agu (Ouganda) et le paysage de Mangai (République démocratique du Congo). Chaque LUD rassemblait des membres du paysage représentant les districts locaux, les agriculteurs, les éleveurs, les gestionnaires d'aires protégées, les organisations de conservation, les fonctionnaires et des acteurs du secteur privé. Le tableau 2 présente un résumé des participants.

Les LUD se sont penchés sur des défis parmi lesquels on peut citer : la gestion forestière et faunique, la gestion des ressources en eau, l'égalité entre hommes et femmes, les activités concurrentes et illégales d'utilisation des terres, la production agricole à grande échelle et à petite échelle, et le développement économique local. Au cours des dialogues, les participants ont établi une vision commune des paysages futurs. Certains sont allés plus loin en différenciant les trajectoires d'utilisation des terres ou les perspectives des groupes de parties prenantes. En outre, les participants ont défini des actions prioritaires réalisables à court et à long terme nécessaires pour concilier les différentes utilisations des terres, les priorités et les interactions entre les différents acteurs du paysage. Les actions proposées seront intégrées aux

projets existants, aux cadres institutionnels et aux forums multipartites. Chaque paysage est brièvement décrit ci-après, tandis qu'une synthèse et une analyse plus approfondies des résultats pour chaque paysage seront proposées dans les publications de l'UICN à venir.

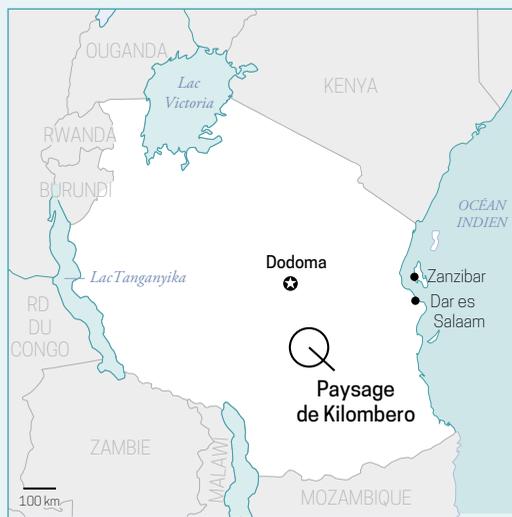


Le premier LUD mené dans le cadre du programme PLUS a été organisé en décembre 2018 dans le paysage de Wasswa Amenfi dans le sud-ouest du Ghana. Les forêts de cette région renferment une zone de biodiversité d'intérêt mondial (GSBA), sont menacées par la production de cacao et l'exploitation minière illégale. Des initiatives comme REDD+ et celle des zones de gestion communautaire des ressources (Community Resource Management Areas, CREMA) offrent des solutions susceptibles à la fois de profiter aux communautés locales et de stabiliser l'environnement avoisinant.

Toutefois, la complexité des régimes fonciers et forestiers, ainsi que le risque que la forêt soit convertie en zone

d'extraction de minerais, constitue des menaces supplémentaires. Une approche du paysage est en cours afin de diversifier les revenus des communautés locales, de clarifier les régimes fonciers et d'empêcher toute nouvelle conversion des terres par les grands propriétaires terriens locaux et le gouvernement.

Le second LUD mené au Ghana, en mai 2019, s'est centré sur **le paysage écologique de Mole (MEL)**. Le MEL comprend la plus grande aire protégée du Ghana, le parc national de Mole, et relève de trois régions administratives, celles de Savannah, du Haut Ghana occidental et du Nord-Est, qui abritent une faune et une flore diverses, la flore étant dominée par la karité (*Vitellaria paradoxa*). Bien que les défis antérieurs liés au paysage concernaient principalement les pratiques agricoles non durables, en 2012, l'extension du réseau routier a contribué à une augmentation sans précédent de l'abattage illégal d'arbres (principalement du bois de rose, *Pterocarpus erinaceus*) destinés à la production de bois d'œuvre et de charbon. Les initiatives menées





*Petit groupe de discussion durant un LUD à Mangai, en RDC. Crédit photo : UICN*

dans le cadre des Zones de gestion communautaire des ressources situées autour du parc national privilégient les chaînes d'approvisionnement durables de beurre de karité, l'écotourisme et la réduction de l'abattage illégal de bois. Les utilisations concurrentes des terres continuent à mettre en danger le paysage et les moyens de subsistance qui dépendent de ses ressources.

**Le paysage de Kilombero, en Tanzanie,** comprend une plaine inondable définie en site Ramsar et un couloir de migration vital pour les éléphants, reliant le parc national d'Udzungwa au Nord-Est et la réserve de gibier de Selous au Sud. Cependant, plus de la moitié des terres est actuellement cultivée et les demandes croissantes d'utilisation des terres de la part des investisseurs agricoles,

des petits exploitants agricoles, des éleveurs et d'autres acteurs mettent en péril ce paysage. Le LUD s'appuie sur les processus et les plateformes de prise de décisions des paysages déjà existants, notamment sur les efforts déployés par la Commission nationale de planification de l'utilisation des terres de la Tanzanie, l'African Wildlife Foundation, l'Office du bassin du Rufiji et l'UICN.

**Le paysage d'Agoro-Agu, au Nord de l'Ouganda,** comprend 17 réserves forestières centrales, dont sept sont classées comme sites d'importance critique pour la conservation de la biodiversité. Malgré le lien reconnu entre ces réserves, les forêts gérées par les communautés, les zones tampons forestières et les terres agricoles environnantes, les réserves sont



actuellement gérées de manière isolée. En outre, avec 91 % des populations locales qui dépendent fortement des ressources foncières et forestières pour leur subsistance, la gestion doit répondre à la fois aux besoins liés à la biodiversité et aux moyens de subsistance. Les acteurs locaux sont intéressés par l'application d'une approche du paysage afin que les aires protégées forment la pierre angulaire de la gestion des ressources naturelles, contribuent aux moyens de subsistance durables des communautés locales et servent de base à la régénération des activités économiques basées sur la nature, telles que l'écotourisme et la sylviculture écologiquement viable.

Le LUD de la **République démocratique du Congo** s'intéresse au **paysage de Mangai** situé dans la mosaïque forêt-savane du sud du Congo. Le paysage englobe le domaine de chasse de Gungu et la réserve à hippopotames, qui relèvent de la gestion de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et ont été créés pour faciliter la gestion durable de la flore et de la faune,

promouvoir le développement local et protéger plusieurs espèces dont les hippopotames, les primates protégés, les pangolins, les buffles, etc. Cependant, des difficultés subsistent dans le paysage, qui ont entraîné la raréfaction de ces animaux dans leur habitat naturel et la disparition des lions, des léopards et des éléphants de l'aire protégée. L'utilisation des terres et les besoins de ressources par la population locale dans et autour de la réserve exercent une pression sur l'habitat naturel. Par ailleurs, le manque d'outils de gestion (cartes, plans de gestion...), le manque d'informations sur les limites des aires protégées, la capacité de gestion limitée de l'ICCN et des autres autorités publiques, les conflits internes et le manque de coordination entre les différents services, ainsi que la participation insuffisante des populations locales constituent d'autres défis à relever.



## PROPOSITIONS D' ACTIONS DÉCOULANT DES LUD

### Wassa Amenfi (Ghana)

- Améliorer le soutien du secteur privé aux paysages durables
- Diversifier les moyens de subsistance des communautés et assurer leur pérennité
- Conserver les ressources naturelles dans un paysage multifonctionnel
- Se réappropriier les zones dégradées et les restaurer
- Vérifier le respect et l'application de la réglementation

### Paysage écologique de Mole (Ghana)

- Encourager une approche participative intégrée afin de :
  - ralentir la déforestation
  - réduire les conflits
  - accroître la durabilité des chaînes de valeur de la production de beurre de karité
  - faire coexister les différentes perceptions de la gouvernance des ressources naturelles et des intérêts y afférant
  - augmenter la productivité des terres dans la région pour des moyens de subsistance durables et une production écologique
- Reconnaître le rôle des acteurs du secteur privé dans le soutien aux chaînes d'approvisionnement basées sur la nature
- Favoriser une représentation inclusive et la participation active des femmes autant que des hommes
- Maîtriser les stratégies relatives aux moyens d'existence au niveau local et les diversifier
- Veiller en priorité au respect des réglementations, notamment celles liées à l'exploitation du bois de rose et à la chasse

*suite à la page suivante*

## PROPOSITIONS D' ACTIONS DÉCOULANT DES LUD (SUITE)

### Kilombero (Tanzanie)

- Résumer les informations et les partager sur la plateforme multipartite et en dehors de celle-ci afin de donner un aperçu des préoccupations et des priorités des parties prenantes
- Établir les actions prioritaires qui devront être menées par les parties responsables pour trouver une solution à 21 questions clés recensées
- Recueillir l'adhésion du Premier ministre et des ministères et s'assurer de leur soutien aux politiques afin de susciter un engagement public du gouvernement
- Organiser des mini-dialogues sur les questions clés relevées durant le LUD comme moyens de mise en œuvre du LUD
  - Mini-dialogue sur la productivité agricole
  - Mini-dialogue sur le bétail/l'élevage dans le paysage
  - Mini-dialogue sur la connectivité des habitats d'espèces sauvages
  - Mini-dialogue sur la quantité d'eau et sa qualité
  - Mini-dialogue sur les forêts
  - Mini-dialogue sur la mise en œuvre du plan d'utilisation des terres

### Mangai (RDC)

- Élaborer des stratégies sur neuf thèmes relatifs à la conservation et à l'utilisation durable du paysage de Mangai, notamment :
  - Organiser des formations techniques sur l'agroforesterie et les projets de reboisement
  - S'appuyer sur le GWG pour établir des partenariats intersectoriels afin de s'attaquer aux questions des méthodes agricoles, de la dégradation des sols et de l'érosion des berges
  - Sensibiliser les communautés aux régimes fonciers, aux frontières des zones de conservation et aux limites de leur utilisation, aux changements climatiques, à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles
  - Appuyer la recherche sur la régénération des espèces végétales indigènes
  - Encourager une approche participative et intégrée à la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (ROAM)
  - Contribuer à l'appropriation communautaire et à la participation active de toutes les parties prenantes à l'utilisation des ressources naturelles
  - Résumer les informations et les partager sur la plateforme multipartite et en dehors de celle-ci afin de donner un aperçu des préoccupations et des priorités des parties prenantes
  - La prochaine étape consistera à organiser des mini-dialogues par secteur sur des questions clés relevées durant le LUD

## CHAPITRE 3

# ENSEIGNEMENTS TIRÉS



*Visite de terrain dans le cadre du LUD du Brésil.  
Crédit photo : Dialogue sur les forêts brésiliennes*

## L'analyse des processus de Dialogue sur l'utilisation des terres menés dans les paysages de différents pays a permis de tirer de nombreux enseignements

Les enseignements tirés suggèrent d'adopter de meilleures pratiques pour mobiliser les différentes parties prenantes, de concevoir des stratégies pour assurer le succès et la durabilité du processus, et de relever des défis qui nécessiteront une attention supplémentaire dans le cadre des futurs dialogues.

Les apprentissages du LUD sont présentés dans la phase de la théorie du changement du LUD Participer-Étudier-Agir à laquelle ils correspondent (voir « Le processus de LUD »). Vient ensuite une section complémentaire qui porte spécifiquement sur les raisons pour lesquelles plusieurs parties prenantes ont grand intérêt à participer à une approche du paysage.

---

### ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Cette section présente les enseignements destinés à faciliter le dialogue pour promouvoir les approches du paysage visant à faire face aux défis environnementaux, selon la théorie du changement Participer-Étudier-Agir. Ces enseignements sont fondés sur les défis et les autres considérations prises en compte lors du soutien aux processus de LUD dans différents contextes des paysages.

Cette section comprend des réflexions des partenaires opérationnels du LUD, des participants au dialogue et des membres du Comité directeur de TFD. En outre, elle s'appuie sur la comparaison des expériences

du Secrétariat de TFD et de la communauté de pratique du LUD en matière d'appui et de participation à de multiples processus de LUD.

### PARTICIPER

#### RÉUNIR LES BONNES PERSONNES AU BON ENDROIT

Une étape clé du processus de LUD consiste à identifier les acteurs clés du paysage influant sur la prise de décisions en matière d'utilisation des terres, sur une question spécifique ou un point de départ du dialogue. L'ambition voulue pour le paysage en vertu du processus de LUD dépend de l'investissement des décideurs clés. Il est également essentiel d'identifier les acteurs dont le rôle est limité ou favorisé par ces décisions et de les faire participer, de même que ceux qui pourraient subir des effets négatifs. Il faut donner à ces hommes et à ces femmes la possibilité de façonner les décisions qui les concernent et de réagir à celles-ci.

Réunir les personnes pertinentes s'avère parfois bien plus complexe que sélectionner les groupes ou organisations concernées. Au final, ce sont les capacités de leadership et le pouvoir mobilisateur de chaque participant ou participante qui dynamiseront le processus. Dans certains paysages où sont menés des LUD, la réunion du LUD a permis aux acteurs de se connaître, de forger des liens de confiance et de convenir d'une réunion ultérieure en vue de résoudre des problèmes ou d'avancer dans la mise en œuvre d'une action définie dans la vision du

paysage. Ainsi, le processus de LUD sert de catalyseur incitant les acteurs à effectuer des changements et agit idéalement comme un mécanisme insistant sur les responsabilités des acteurs.

**Dans le paysage d'Ihemi, en Tanzanie, un conflit s'est produit autour de l'accès à l'eau et de son utilisation entre une grande société agro-industrielle et les communautés environnantes. Durant de nombreuses années, le conflit a persisté malgré l'intervention des autorités publiques et des organisations de la société civile qui ont tenté de réconcilier les deux parties.**

## **CONTRIBUER À UNE PRISE DE DÉCISIONS INCLUSIVE EST UN PROCESSUS CONTINU**

L'un des principes clés qui sous-tendent la réussite des dialogues sur le paysage est la représentativité du processus, ce qui signifie que toutes les parties prenantes doivent être présentes et être à même de participer. En pratique, cela implique de concevoir un processus qui favorise une prise de décisions inclusive tout en veillant à ce que le dialogue aille au-delà d'une simple phase de partage d'informations. Les LUD exigent des efforts accrus pour garantir la représentativité du dialogue, sans toutefois que la portée de ce dialogue ne soit si large qu'il nécessite un nombre de personnes excessif. Il est donc important de définir soigneusement l'échelle du paysage et la portée du dialogue.

De plus, certains acteurs peuvent exiger des conditions particulières pour participer pleinement au dialogue. Par exemple, les

populations locales, en particulier les communautés autochtones, peuvent avoir des méthodes de représentation et de prise de décisions internes. Chaque mécanisme de représentation a son propre rythme, que le LUD doit prendre en compte et autour duquel il doit être modelé pour assurer une représentation réactive et responsable. Pour encourager pleinement la participation à la prise de décisions, le processus de LUD doit être considéré comme un mécanisme valable pour influencer sur le changement grâce à tous les acteurs, y compris ceux qui n'ont habituellement pas voix au chapitre. L'inclusivité ne s'acquiert pas une fois pour toutes. Elle nécessite une vigilance permanente pour s'assurer que les représentants sont responsables à l'égard de ceux qu'ils représentent. Un processus de dialogue peut être adapté pour remédier à une lacune ou à des changements en matière de représentation. Par exemple, le LUD comprend un processus de collecte des réactions des participants afin de mettre en évidence toute éventuelle lacune de la représentation et de prendre ensuite des mesures supplémentaires pour s'assurer que ces parties prenantes participent à la réunion suivante.

**L'un des principaux défis du processus LUD dans le paysage d'Ihemi était de s'assurer que toutes les parties concernées avaient la possibilité d'exprimer leur opinion, tout en faisant passer le dialogue du stade du partage d'informations à celui de l'examen des problèmes sous-jacents et des solutions potentielles. Grâce aux apprentissages acquis entre le premier processus de LUD et le second, et à l'inclusion des acteurs précédemment exclus tels que**

**les éleveurs et d'autres administrations publiques, 83 personnes ont participé au second LUD. Le processus a permis de créer une dynamique, de favoriser les apprentissages et de bâtir des coalitions, mais en raison du grand nombre de participants, bon nombre de conversations ont dû être tenues après la réunion du LUD, et des décisions prises également après la réunion. En dépit du nombre important de participants au processus, le secteur privé était insuffisamment représenté, ce qui a fortement limité la réalisation de l'objectif visant à favoriser les partenariats public-privé. Malgré les défis, la principale réalisation du LUD dans le paysage d'Ihemi a consisté à lancer un processus de conciliation des problèmes liés au paysage en contribuant à cerner les problèmes graves des communautés et des parties prenantes travaillant sur le terrain.**

### **TENIR COMPTE DES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Pour que le processus de dialogue soit réellement inclusif, il doit non seulement prévoir la participation de différents acteurs, mais aussi leur permettre de partager leurs points de vue, de négocier leurs priorités et de créer des solutions ensemble. Certains participants au dialogue sont davantage préparés à le faire, car ils sont familiarisés avec les approches du paysage, comprennent clairement la vision institutionnelle pour le paysage et les théories du changement, ou ont déjà une expérience en matière de mise en place de dialogue.

Certaines parties prenantes peuvent avoir besoin de préparation préalable ou complémentaire, de renforcement de leurs capacités, ou de réunions pour participer pleinement et de manière bénéfique au processus de LUD. Plus particulièrement, s'agissant de la représentation de la communauté au dialogue, il faut veiller à ce que la personne présente soit jugée légitime par sa communauté pour la représenter, et que la communauté soit consciente de ce que le représentant ou la représentante peut réaliser en assistant à une telle réunion, ou au contraire ce qu'elle pourrait ne pas obtenir. Enfin, cette personne doit être en mesure de rendre compte de ce qu'elle a appris à sa communauté.

### **STRATÉGIES VISANT À MOBILISER LES GROUPES MARGINALISÉS**

La reconnaissance des droits fondamentaux des groupes marginalisés, tels que les communautés et les peuples autochtones, constitue le fondement de leur mobilisation. En outre, il convient de réfléchir davantage à la façon de mobiliser les groupes marginalisés pour garantir une participation et une représentation efficaces. Il est souvent très difficile de prendre contact avec les groupes marginalisés tels que les éleveurs ou les peuples autochtones. Plusieurs raisons expliquent pourquoi ces groupes sont souvent sous-représentés.

Elles peuvent être dues à une exclusion systématique ou au fait que ces groupes ne se sentent pas à l'aise de participer dans de tels contextes. Ils pourraient craindre que leurs vies ou leurs moyens de subsistance puissent être mis à mal par la visibilité de la participation au dialogue ou par la négociation de leur position.

Les membres des communautés sont souvent représentés par une organisation comme une coopérative de petits exploitants agricoles. Les organisations qui les représentent sont susceptibles d'avoir plus d'expérience en matière de dialogue et donc d'être mieux placées pour réussir à obtenir des changements favorables. Compte tenu de la diversité naturelle des points de vue, il sera toujours difficile pour ces organisations de représenter entièrement les personnes concernées. Lorsque la mobilisation se fait au moyen de systèmes de représentation, ces derniers doivent être réactifs et responsables pour que le processus de LUD soit inclusif. Lorsqu'un représentant est responsable à l'égard de ses mandants, il fait l'effort de comprendre leurs points de vue avant le LUD, et leur rend compte, après le dialogue, de ce qui a été décidé et des mesures de suivi. Les organisateurs du LUD doivent s'interroger

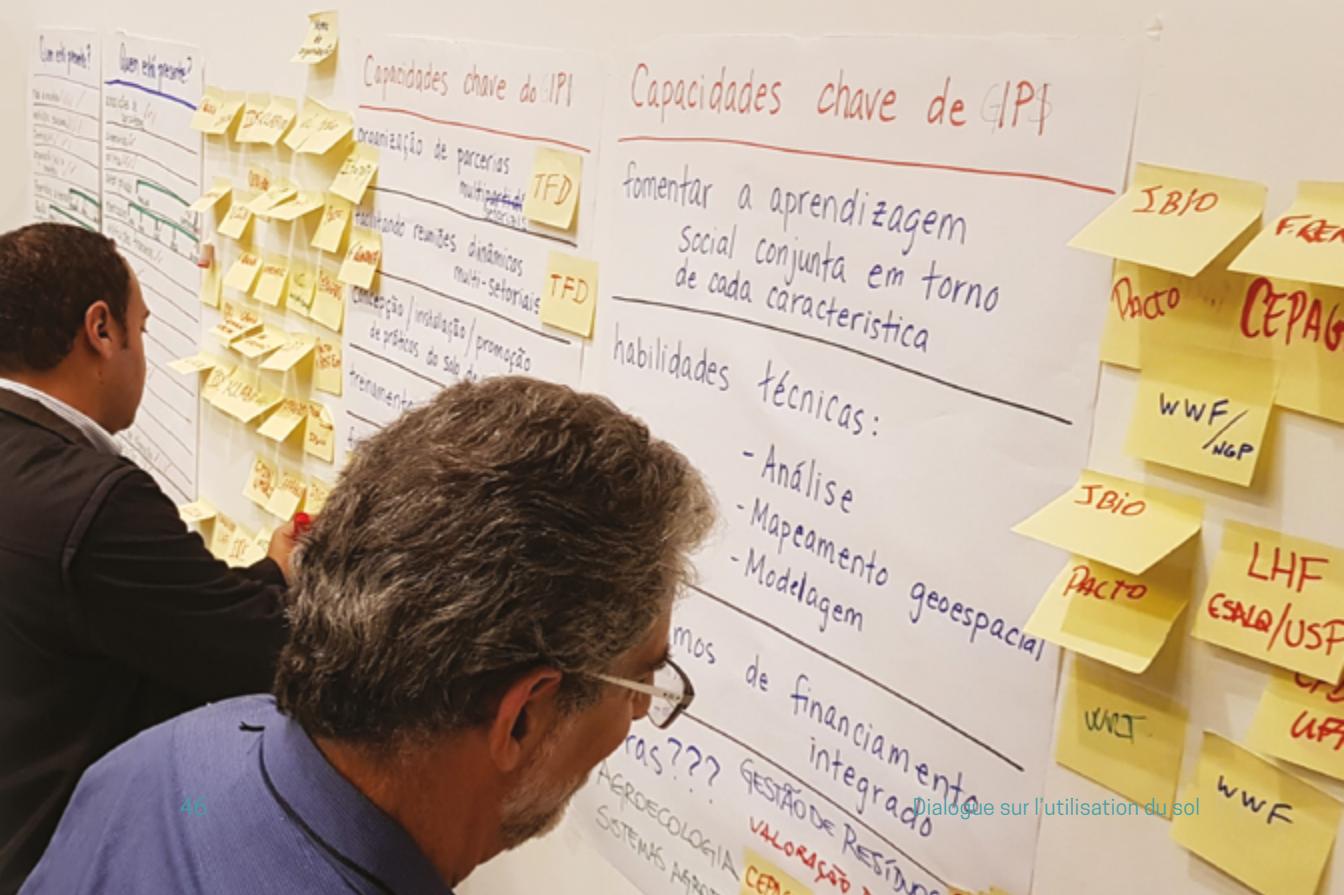
sur la manière dont le processus de dialogue peut encourager une représentation réactive et responsable. Bien que chaque contexte culturel présente des défis uniques en matière de représentation, il est souvent préférable de choisir des représentants démocratiquement élus lorsqu'ils existent.

## DÉSÉQUILIBRES DE POUVOIR

Le LUD vise à ouvrir des voies pour influencer sur la prise de décisions et forger des liens de confiance entre différents acteurs. Les organisateurs doivent donc envisager d'un œil critique les dynamiques de pouvoir dans le paysage et se demander à qui profite le processus de LUD – et qui il dessert.

*Membres du Dialogue brésilien sur les forêts durant un atelier sur le LUD du Brésil.*

*Crédit photo : Dialogue sur les forêts brésilien*



Actuellement, le processus de LUD dresse la carte de ceux qui sont inclus et exclus des processus décisionnels. Les responsables du LUD et les participants comprendront mieux les relations entre le processus de LUD et les dynamiques de pouvoir en recensant systématiquement toute relation de pouvoir et en analysant la façon dont celles-ci sont façonnées par les décisions de gestion du paysage. Cette cartographie peut distinguer les acteurs par sexe et par catégorie sociale, et tenir compte de facteurs de richesse, du niveau d'accès aux ressources, de la privation de terres et des relations de travail. Ces informations peuvent apparaître dans le document de référence, et orienter les discussions et les décisions pendant le dialogue. Il est particulièrement important de comprendre si le processus de LUD incite à un plus grand contrôle de la part d'un secteur ou légitime des structures de pouvoir qui ont un impact négatif sur des acteurs moins puissants ou sur l'environnement.

Le LUD vise à donner la possibilité aux parties prenantes du paysage d'influer sur les décisions prises durant le LUD. Les participants ont la capacité de réfléchir à la manière dont le LUD atteint cet objectif dans le cadre de l'enquête d'évaluation du LUD. Les réponses à cette question devraient être utilisées pour améliorer la réactivité de la plateforme aux priorités des parties prenantes. Bien que le pouvoir ultime de réformer les politiques du paysage, de rédiger des directives de mise en œuvre des politiques ou de lancer un programme de conservation de la biodiversité reste entre les mains de certaines parties prenantes, le processus de dialogue devrait fournir à ces décideurs

un ensemble de recommandations reflétant les priorités des participants au LUD.

## ÉTUDIER

### **HARMONISER LE LUD AVEC LES AUTRES PROCESSUS DE GOUVERNANCE DU PAYSAGE**

Il est essentiel de réfléchir à la meilleure façon d'envisager le processus de LUD afin qu'il entre en synergie avec d'autres activités menées dans le paysage. Le LUD a vocation à encourager une prise de décisions inclusive dans le paysage ; la conception du processus doit donc clairement établir la façon dont il peut soutenir d'autres approches du paysage et établir des liens avec elles. Il peut s'agir de programmer le LUD pour qu'il aide à préparer la prise de décision au niveau national ou régional ; d'organiser le LUD pendant une période moins chargée pour les petits exploitants afin d'assurer leur participation ; ou de faire coïncider le LUD avec le lancement d'une nouvelle initiative par les principales parties prenantes.

### **LES DÉFIS À RELEVER POUR STIMULER LE CHANGEMENT DE POLITIQUES**

La participation à un processus continu d'élaboration des politiques est l'une des stratégies de dialogue les plus efficaces. Toutefois, si le fait de se concentrer sur la politique d'utilisation des terres permet de cibler le dialogue et d'orienter l'action, il comporte également des défis. En se concentrant sur les politiques publiques, la discussion peut mettre l'accent sur le chevauchement ou le manque de synergie

entre les politiques de différents secteurs. Il s'agit généralement de problèmes connus, mais difficiles à résoudre, et qui exigent un niveau élevé de volonté politique. Par ailleurs, si le dialogue est trop axé sur les politiques, les discussions risquent de promouvoir des solutions imposées par le haut et d'ignorer celles qui émanent des acteurs du paysage. Les organisateurs doivent examiner dans quelle mesure il faut se concentrer sur les défis liés aux politiques sans trop se focaliser sur les défis qui ne concernent pas une stratégie locale.

**Le LUD de la haute vallée de l'Itajai, au Brésil, est parvenu à se centrer sur la mise en œuvre de la politique sur l'utilisation des terres comme point de départ du débat sur les décisions liées au paysage. Le LUD du Brésil s'est intéressé à la loi forestière nationale et aux politiques associées qui visent à soutenir l'objectif de garantir que 20 % des terres (y compris les sources et les zones riveraines) de chaque petit exploitant soient sous couvert forestier. Cela fournit une structure réglementaire solide pour soutenir l'objectif des LUD de parvenir à une prise de décisions au niveau du paysage.**

**Le LUD de la Tanzanie, mené dans le paysage d'Ihemi, a fait de la politique de planification de l'utilisation des terres un point de départ, mais a obtenu des résultats contrastés. Le processus de planification de l'utilisation des terres dans les villages, actuellement en cours dans le pays, cherche à sécuriser les**

**droits fonciers des petits exploitants, à désigner des zones de conservation et à définir des zones destinées à l'investissement. Toutefois, la VLUP n'a pas encore été mise en œuvre dans la majorité des villages tanzaniens. En outre, là où les processus ont déjà commencé, les acteurs ont souligné le risque de conflit et d'accaparement des terres. Le second LUD d'Ihemi a été spécifiquement axé sur les défis liés à la VLUP, mais n'a pas été en mesure de trouver un moyen clair de concilier les multiples points de vue divergents. Malgré les difficultés, la principale réalisation du LUD dans le paysage d'Ihemi a été de lancer un processus de conciliation des problèmes liés au paysage en contribuant à cerner les problèmes graves des communautés et des parties prenantes travaillant sur le terrain.**

### **CONCEVOIR UN PROCESSUS PERMETTANT D'AGIR À DE MULTIPLES NIVEAUX DE LA PRISE DE DÉCISIONS**

Pour s'attaquer aux principaux problèmes environnementaux, il peut être nécessaire de soutenir des décisions individuelles pour l'utilisation durable des terres et de réformer la politique et les lignes directrices fédérales et régionales en matière de planification de l'utilisation des terres. Le LUD peut être employé pour favoriser une approche du paysage appliquée à plusieurs échelles.

**Le premier LUD du Brésil dans la haute vallée de l'Itajai a été l'occasion de visiter des exploitations agricoles pour discuter des décisions relatives à l'utilisation durable des terres ainsi que des politiques et services favorables à cette utilisation durable. Le second dialogue a embrassé l'ensemble du paysage pour dessiner une vision commune et définir les thèmes et les domaines prioritaires. Dans la même logique, le second LUD de la Tanzanie a mis l'accent sur les politiques d'utilisation des terres à l'échelle des villages et des exploitations constituées en société. Les participants ont détecté une priorité clé : garder une vision cohérente de la façon dont les plans d'utilisation des terres s'articulent les uns avec les autres, indépendamment de la propriété foncière, et des interactions entre les divers usages du sol dans l'ensemble du paysage.**

## **FIXER LES LIMITES DU PROCESSUS**

Le processus de LUD doit être adapté de manière souple pour répondre aux besoins du contexte du paysage. Toutefois, cette souplesse a ses limites. Les responsables du LUD doivent tenir compte des objectifs spécifiques du dialogue et mettre à profit les enseignements pour s'assurer que les objectifs sont réalisables.

Les différentes manières dont le processus et les principes du LUD ont été appliqués et adaptés dans les différents paysages du projet PLUS montrent que le processus de LUD est naturellement souple. Les différences de connaissances sur le paysage, les apports divers de la société civile et des autorités publiques, et le

degré d'avancement inégal des multiples acteurs dans la collaboration entre les secteurs ont conduit à des processus et des programmes de dialogue relativement différents.

**Le LUD de la RDC a soutenu un processus de dialogue dans le paysage de Mangai qui, au départ, disposait de peu d'informations de référence sur les défis liés à l'utilisation des terres et au paysage, et n'avait mené aucun forum multipartite ou processus décisionnel. Le processus a exploité la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (ROAM) pour inviter les parties prenantes à identifier les besoins et les possibilités en matière de restauration. Une réunion de préparation a été organisée au niveau national pour partager les connaissances et les plans existants concernant Mangai. En revanche, le paysage de Kilombero, en Tanzanie, a fait l'objet de nombreuses études et est considéré comme prioritaire par la Commission de planification nationale de l'utilisation des terres du pays. Ainsi, le dialogue a eu lieu à un moment stratégique pour tirer parti de la dynamique existante de la création d'une plateforme multipartite axée sur le paysage. Ce n'est qu'une fois que les acteurs de la mise en œuvre ont eu créé la plateforme des parties prenantes représentatives que le LUD a pu être axé sur le renforcement des collaborations multipartites, la création d'un sentiment d'appropriation, et l'avancée des actions et des engagements liés aux résultats de recherche et aux connaissances disponibles.**

## **EXPOSER CLAIREMENT LA STRUCTURE ET LES OBJECTIFS DU DIALOGUE AUX PARTIES PRENANTES DU PAYSAGE**

Le dialogue inclusif repose sur un principe fondamental : l'objectif final n'est pas préalablement défini, mais déterminé par les parties prenantes concernées au moyen d'un processus de représentation et d'équilibre des compromis. Le dialogue du LUD peut être un élément central d'un tel processus. Dans la pratique, il convient de trouver un équilibre entre le fait de ne rien décider d'avance et celui d'obtenir des résultats concrets à l'issue de la réunion. Ceci est rendu possible grâce à une structure de dialogue claire qui permet aux parties prenantes de définir les objectifs et de les communiquer au groupe. Le processus est ensuite adaptable pour que les objectifs et les priorités puissent être affinés et redéfinis à mesure qu'ils sont testés.

Outre un processus clair, les possibilités et les méthodes d'intervention doivent également être communiquées intelligiblement afin que toutes les parties prenantes sachent comment orienter le processus de LUD et comment le faire progresser. Il peut être utile de créer une méthode pour contribuer au dialogue qui soit visible, mais qui ne perturbe pas les échanges, comme demander aux personnes de lever leur chevalet nominatif ou d'inscrire leur nom sur un tableau. Cela peut aider à éviter les interruptions ou l'exclusion de certains en raison de la modération.

TFD gère habituellement les interventions en utilisant une méthode consistant à « lever son chevalet » au lieu de « lever la main ». Chaque participant dispose d'un chevalet nominatif placé devant lui, sur la table. Lorsque les participants ont une question, ils peuvent placer le chevalet en position verticale et lorsqu'ils veulent intervenir immédiatement, ils peuvent le tenir ostensiblement à la main. Une intervention immédiate peut consister à poser une question ou à apporter une réponse directe à la déclaration précédente. Le modérateur est chargé de vérifier dans quel ordre la parole a été demandée. La méthode consistant à lever son chevalet peut ne pas être viable en fonction du cadre du dialogue et de la culture des participants.

## **AGIR**

### **PRODUIRE DES RÉSULTATS CONCRETS**

Pour que le processus de LUD soit suivi d'effets significatifs, le dialogue doit se concentrer sur des objectifs concrets et réalistes. Mais pour définir des résultats tangibles, les échanges doivent aller au-delà du simple partage d'informations afin d'examiner les causes profondes des problèmes actuels. Ceci est particulièrement important pour les problèmes résultant de l'inégalité des dynamiques de pouvoir ou de l'attribution des droits sur les terres et autres ressources. Ces problèmes peuvent être banalisés et risquent de ne pas être remis en question si le processus de dialogue se concentre sur les obligations des personnes au pouvoir et ne prévoit pas d'examiner la manière dont les personnes actuellement marginalisées peuvent diriger et façonner la

prise de décisions. Des groupes peuvent se retrouver moins bien lotis qu'avant le processus si les attentes sont excessives ou si le processus se centre sur les défis, mais ne génère pas de solutions et de plans concrets. Lors de l'élaboration du programme, des échanges préliminaires avec les parties prenantes et du dialogue, les responsables doivent analyser la façon dont les recommandations des participants peuvent être mises en application sur le terrain, en coordination avec tous les niveaux de gouvernance. On pourra notamment s'appuyer sur la fourniture d'exemples concrets et pratiques de mesures qui pourraient être prises, et sur l'étude des enseignements tirés des consultations, des dialogues ou des processus précédemment tenus dans le paysage.

**Les responsables du LUD en RDC ont relevé trois facteurs de réussite : un groupe de travail inclusif et participatif, des consultations régulières des parties prenantes et la participation des autorités locales ainsi que leur appropriation du processus de LUD.**

### **APPUYER LES DÉFENSEURS DU PROCESSUS ET ENCOURAGER UNE CULTURE DU DIALOGUE**

L'un des principaux enjeux du processus de LUD consiste à instaurer une culture du dialogue entre des intérêts concurrents et entre différents secteurs. Pour ce faire, un groupe clé de leaders du paysage se fait le promoteur des actions prioritaires retenues et du flux continu d'informations qui circulent au-delà des dialogues et des réunions des groupes de travail. Idéalement, ce groupe clé représente de multiples

secteurs et intérêts, et s'engage à maintenir la neutralité et la légitimité du processus de LUD.

**OCEAN, l'organisation à but non lucratif chargée de mener le processus de LUD en RDC, note que, pour la première fois, le processus de LUD a permis à des parties prenantes aux intérêts différents de se réunir pour définir les grandes lignes d'une vision commune pour la prochaine décennie. Elle estime que cet aspect ne doit pas être négligé car il peut raviver l'espoir de la conservation et de la protection de la nature dans le pays.**

**Autre exemple : nous constatons le rapprochement entre leadership et culture du dialogue au sein du LUD brésilien où une ONG (Apremavi) perçoit le travail du LUD comme essentiel à sa propre mission. En outre, un groupe de travail, créé avec des personnes de plusieurs organisations de la région, coordonne la continuité des activités et prépare les prochaines étapes. Les travaux menés dans le cadre du LUD brésilien sont encore renforcés par la présence d'une société civile active, engagée et bien informée, et d'institutions qui ont la capacité d'échanger entre elles et avec d'autres secteurs. Cette culture du dialogue se traduit dans le travail considérable accompli par le Dialogue sur les forêts brésilien avec les parties prenantes de la région. Le processus de LUD lui-même devrait s'efforcer de créer une culture au-delà du LUD consistant à réunir les bonnes personnes et à les faire dialoguer pour résoudre un problème.**

## ÉTABLIR DES VOIES DE COMMUNICATION INCLUSIVES

Parmi les priorités qui ressortent du premier LUD tenu dans le paysage d'Ihemi, en Tanzanie, on peut citer la nécessité d'un mécanisme de partage de l'information. Les participants ont signalé le manque de clarté sur le rôle de chacun des acteurs dans le paysage. Cela conduit à une utilisation inefficace des ressources lorsque les acteurs ne tirent pas partie des synergies pour atteindre des objectifs communs. En outre, lorsque les parties prenantes perçoivent un manque de communication ou de clarté sur les décisions et les activités qui les concernent, des conflits peuvent éclater. Les dialogues de LUD eux-mêmes peuvent constituer l'un de ces mécanismes, mais d'autres solutions, qui peuvent prendre des formes diverses, devraient également être mises en place.

## SOUTENIR UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES

L'un des principaux résultats des LUD à l'appui du projet PLUS a été la création d'une communauté de pratique mondiale pour le Dialogue sur l'utilisation des terres. Cette communauté est composée des principaux partenaires opérationnels et des responsables des processus de LUD dans les différents paysages PLUS et dans l'État de Santa Catarina, au Brésil. Ces personnes ont participé aux différents LUD du monde entier afin de diffuser les enseignements de leurs propres contextes et de leurs processus.

---

## MOTIVATION DE LA PARTICIPATION AUX DIFFÉRENTS SECTEURS

L'un des apprentissages clés mis en évidence grâce au processus de LUD est l'importance de mobiliser les personnes pertinentes, en particulier celles qui poursuivront le processus et exécuteront les actions recensées au cours du dialogue. Pour diverses raisons, les personnes et organisations clés peuvent ne pas être intégrées immédiatement au groupe consultatif. Ces acteurs peuvent être mobilisés au fur et à mesure que les participants actifs manifestent l'importance de leur participation et que des mesures supplémentaires sont prises pour les intégrer au processus.

Les parties prenantes associées à un processus de LUD varient en fonction du contexte local et peuvent inclure des représentants des communautés, des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile, ainsi que des propriétaires terriens et des gestionnaires de terres. Lors de la conception d'un processus multipartite, il est utile de bien appréhender le rôle potentiel et les motivations des groupes de parties prenantes ainsi que des participants individuels. La section suivante présente les enseignements relatifs aux motivations de la participation par secteur, tels qu'ils sont apparus dans le cadre des LUD et ont été documentés dans la littérature sur l'approche du paysage. Le tableau 2 détaille les participants aux processus de LUD dans chaque paysage.

## Le secteur privé : industries forestière, agricole, extractive, chimique et touristique

La littérature sur l'approche du paysage documente la participation des acteurs du secteur privé, notamment ceux des secteurs de la foresterie, de l'agriculture, des industries extractives, des produits chimiques et du tourisme<sup>3</sup>. Il en ressort que si les motivations varient d'un secteur à l'autre, de nombreuses entreprises dépendent des ressources naturelles. Elles ont donc conscience de la nécessité de mener une gestion concertée, d'anticiper les risques environnementaux, qui sont susceptibles de nuire aux activités, et de répondre aux attentes des consommateurs en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement et de réduction des coûts sociaux et environnementaux<sup>4</sup>.

Les LUD ont surtout réussi à faire participer des acteurs du secteur privé issus des secteurs forestier et agricole. Certains processus de dialogue ont réuni les parties prenantes de l'ensemble d'une chaîne d'approvisionnement pour discuter de leurs rôles individuels à l'appui de la production durable (par exemple : la culture du cacao dans le paysage de Wassa-Amenfi, au Ghana). D'autres processus de dialogue ont porté sur les relations, la dynamique et les compromis entre les chaînes d'approvisionnement (par exemple : la production de charbon de bois, de bétail, de karité et de fruits dans le paysage écologique de Mole, au Ghana).

Les principales méthodes pour mobiliser les acteurs du secteur privé dans les LUD comprennent l'engagement avec plusieurs niveaux de l'organisation, la participation des principaux acteurs du secteur privé en tant que membres de la co-présidence du dialogue et du groupe consultatif, et l'inclusion d'une visite sur place dans le cadre des visites de dialogue sur le terrain.

À titre d'exemple, les agro-industriels constituent des parties prenantes clés dans le paysage d'Ihemi, en Tanzanie. Pourtant, la première réunion de dialogue n'a pas réussi à inclure de grands représentants de ce secteur. Pour accroître la participation et le partage des points de vue de ces acteurs, l'ordre du jour de la deuxième réunion prévoyait la visite d'exploitations agricoles commerciales. Ces acteurs du secteur privé se sont ensuite joints au reste du programme du dialogue.

## Gestionnaires des terres et de l'environnement

Si les stratégies de gestion précédentes ont uniquement mis l'accent sur des secteurs distincts, l'approche du paysage offre aux gestionnaires des terres et de l'environnement un cadre holistique pour la gestion des ressources. En conséquence, les ressources telles que les rivières et les forêts sont gérées collectivement pour les besoins de la protection de l'environnement, des moyens de subsistance et de la production.

3 Pour plus d'informations sur la participation du secteur privé aux approches du paysage, consulter : Proforest. 2019. *Engaging with landscape initiatives: A practical guide for supply chain companies*. Proforest InfoNote 03 et Scherr, SJ et coll. 2017. *Business for Sustainable Landscapes: an action agenda for sustainable development*, Washington, D.C

4 WBCSD (2016) *Sustainability beyond fence-lines: Why landscape approaches make business sense*. Genève : Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD)

La rareté de l'eau est un défi majeur dans le regroupement d'Ihemi où se déroule le LUD de la Tanzanie. Durant le LUD, les groupes d'usagers de l'eau et l'Autorité du bassin du Rufiji ont mis en avant le problème et les défis de la gestion intégrée des ressources en eau dans la région en quête de recommandations collectives et d'une compréhension commune.

## Groupes et représentants communautaires

Une approche du paysage peut permettre à des groupes et des représentants de communautés auparavant marginalisés de participer au processus de prise de décisions, à condition qu'il existe une méthode de participation et de représentation équitable et transparente. En outre, un processus d'approche du paysage peut fournir un mécanisme permettant d'engager les acteurs les plus puissants à assumer leurs responsabilités en matière de respect du droit et des politiques qui protègent les droits humains et l'environnement. Les groupes et représentants communautaires ont participé aux LUD afin d'obtenir des droits d'accès et de gestion, d'échanger et d'apprendre à propos des pratiques de gestion et d'utilisation des ressources durables, et de participer à la prise de décisions qui affectent leurs moyens de subsistance et leurs terres.

**L'exploitation et la supervision des zones de gestion environnementale communautaire des ressources (CREMA), au Ghana, a constitué un thème clé du dialogue de Wassa-Amenfi.**

Les représentants des CREMA issus des trois districts ont constitué un nombre important de participants au dialogue. Autre exemple de représentation communautaire : dans le cadre du LUD du Brésil, la participation active des producteurs à la plénière et certains moments de la visite de terrain ont permis de cerner des modes de collaboration entre agriculteurs et des échanges de connaissances qui seront des atouts déterminants pour envisager l'avenir de la haute vallée de l'Itajai.

Les communautés peuvent avoir leurs propres protocoles de dialogue et de représentation, et leurs propres délais, qui doivent être respectés pour assurer leur participation pleine et sans restrictions. Il convient de veiller à ce que les membres et les groupes de la communauté, en particulier ceux qui sont marginalisés ou qui s'opposent activement aux structures de pouvoir, ne soient pas affectés de manière négative par leur participation au processus de LUD. Par exemple, des attentes excessives peuvent aggraver la situation de certains groupes. En outre, dans certains contextes, il est établi que de tels processus ou dialogues participatifs peuvent être utilisés pour identifier les acteurs qui résistent à des intérêts puissants.

**Le LUD du paysage d'Agoro-Agu, en Ouganda, s'est essentiellement centré sur la participation des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion forestière et d'un plan de gestion du paysage pour la région. À ce titre, les ministères chargés des forêts et de la faune sauvage ont été des acteurs clés du processus.**

## COMMENT S'ASSURER QUE LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES SONT RESPECTÉS ?

Lors d'une réunion du Comité directeur de TFD et des partenaires du LUD, les éléments suivants ont été recensés comme de bonnes pratiques :

- ➔ Comprendre la façon dont certains individus sont actuellement exclus en cartographiant les parties prenantes, les relations de pouvoir et les méthodes de représentation responsable
- ➔ Déterminer les moyens représentatifs et légitimes pour les populations autochtones d'exprimer leurs points de vue et de façonner les résultats du dialogue
- ➔ Mettre en place des activités préalables au dialogue afin de créer un environnement dans lequel ces groupes peuvent contribuer de manière significative
- ➔ Appliquer les principes du consentement libre, préalable et éclairé
- ➔ Organiser le dialogue en coordination avec ces groupes, notamment pour qu'ils accueillent la réunion
- ➔ Élaborer des stratégies de communication visant à susciter des engagements publics et des démarches volontaires durant les LUD
- ➔ Protéger les individus contre d'éventuelles mesures de représailles
- ➔ Utiliser des engagements adaptés à la culture des participants pour garantir le respect des droits de chacun
- ➔ Créer les conditions nécessaires à l'analyse et à la compréhension du *statu quo*, car, dans de nombreux endroits, elles sont uniques et complexes

Les organisateurs et les responsables du LUD continuent à apprendre et à adopter de meilleures pratiques pour garantir le respect des droits des populations autochtones et des groupes marginalisés. L'encadré « Comment s'assurer que les droits des peuples autochtones et des communautés marginalisées sont respectés ? » présente des bonnes pratiques issues des enseignements du terrain.

## Organisations de la société civile

De nombreuses organisations de la société civile, notamment de grandes ONG environnementales, adoptent une approche du paysage<sup>5</sup>. Par exemple, le Fonds mondial pour la nature (WWF) a mis en œuvre ce qui est maintenant considéré comme une approche du paysage depuis plus de 20 ans dans le cadre de ses efforts visant à préserver la biodiversité

---

5 Par exemple : le Fonds mondial pour la nature, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'African Wildlife Foundation et Conservation International, Global Canopy Programme et The Nature Conservancy.

et les services écosystémiques<sup>6</sup>. Les organisations de la société civile peuvent encourager ou mettre en application une approche du paysage afin de préserver la biodiversité et les services écosystémiques, de remédier aux inégalités sociales liées à l'accès aux ressources et d'atteindre leurs objectifs.

**La réussite du LUD du Brésil dans la haute vallée de l'Itajai peut être attribuée, en partie, à Apremavi, ONG locale qui a placé les travaux du LUD au cœur de sa mission. En outre, un aspect central du projet PLUS consistait à avoir comme partenaire de mise en œuvre une organisation non gouvernementale clé active dans le paysage en question. Ces organisations sont OCEAN en RDC, African Wildlife Foundation en Tanzanie, AIVI en Ouganda, et Codesult et A Rocha au Ghana. Les responsables de ces organisations ont conduit des processus d'engagement des parties prenantes, de suivi des activités et de renforcement de la confiance sur le terrain.**

## Gouvernements

Les États du monde entier trouvent dans l'approche du paysage un moyen viable d'atteindre leurs objectifs d'atténuation des changements climatiques et de développement durable. Cet intérêt est maintenant attesté par le Forum mondial sur les paysages, événement parallèle aux négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis 2013<sup>7</sup>. Les pouvoirs publics peuvent être motivés à participer à une approche du paysage pour réaliser leurs objectifs d'atténuation des changements climatiques et de développement durable, ou encore pour contribuer à la planification de l'utilisation des terres et à la réforme des régimes fonciers.

**La Planification de l'utilisation des terres dans les villages est un point de départ pour le LUD de la Tanzanie. Ainsi, les organismes publics, notamment la Commission nationale de planification de l'utilisation des terres, sont des parties prenantes centrales de ce processus de LUD.**

*Droite : Les participants au LUD du Brésil se réunissent en plénière pour discuter des personnes devant participer au processus et des raisons motivant cet engagement.*

### Who needs to be engaged? And why?

Government agencies	Provide technical support for landscape planning
Local authorities	Provide technical support for landscape planning
Private sector	Provide technical support for landscape planning
Academia	Provide technical support for landscape planning
Community groups	Provide technical support for landscape planning
Individuals	Provide technical support for landscape planning

6 Fonds mondial pour la nature (WWF) 2016. Landscape Elements: Steps to achieving Integrated Landscape Management. Guidance Brief.

7 <http://www.landscapes.org/>

**Tableau 2 : Participants au LUD par paysage**

	PARTICIPANTS
<p><b>Wassa Amenfi (Ghana)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Membres d'une organisation de producteurs (CREMA)</li> <li>▪ Communauté locale (agriculteur, professeur)</li> <li>▪ Autorités locales</li> <li>▪ Spécialistes du genre</li> <li>▪ ONG environnementales (UICN, A Rocha Ghana, Codesult Network)</li> <li>▪ Organismes publics (Commission nationale de planification du développement), Commission forestière, Organisation nationale de gestion des catastrophes, ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, Commission des droits de l'homme et de la justice administrative)</li> <li>▪ Administration locale (assemblée municipale et assemblée de district)</li> <li>▪ Personnel du parc national (directeur du parc national Kakum, parc national Mole)</li> <li>▪ Secteur privé (Ssmartex Timber Company, OLAM, Quam Farms)</li> <li>▪ Médias</li> <li>▪ Communauté de pratique du LUD (Tanzanie, RDC, Ouganda, Brésil)</li> </ul>
<p><b>Mangai (RDC)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administration locale (administrateur du territoire, bourgmestre de la localité d'Idiofa; 4 bourgmestres des communes rurales : Mangai, Dibaya Lubwe, Kalo et la Panu ; 12 chefs de secteurs)</li> <li>▪ Autorités traditionnelles (chefs de groupement et chefs de terres)</li> <li>▪ ONG (OCEAN, UICN)</li> <li>▪ Gouvernement national (ICCN)</li> <li>▪ Gouvernement régional : Coordination provinciale de l'environnement de la province du Kwilu</li> <li>▪ Membres d'une organisation de producteurs : Groupe de travail sur la gouvernance des ressources naturelles de Mangai - GTGRN de Mangai</li> <li>▪ Secteur privé (Faja Lobi)</li> <li>▪ Médias</li> <li>▪ Communauté de pratique du LUD (Tanzanie, Ghana, Ouganda)</li> </ul>



PARTICIPANTS	
<b>Mole (Ghana)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ONG (UICN, A Rocha Ghana, Noe Man &amp; Nature, NorthCode, Jaksally Development Organization, Eco Restore)</li> <li>▪ Organismes publics (Forest Services Division, Water Resources Commission, Environmental Protection Agency)</li> <li>▪ Administration locale (assemblée municipale et assemblée de district)</li> <li>▪ Secteur privé (Charcoal Producers/Buyers Association, Cattle owners and Herders Association, Shea Processing Group, Savannah Fruits Company [SFC])</li> <li>▪ Communautés (membres d'une CREMA)</li> <li>▪ Dirigeants traditionnels</li> <li>▪ Médias</li> <li>▪ Gestion du parc national (parc national Mole)</li> <li>▪ Communauté de pratique du LUD (Ouganda, Tanzanie, Wassa-Amenfi - Ghana)</li> </ul>
<b>Kilombero (Tanzanie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenariat public/privé (SAGCOT)</li> <li>▪ ONG (UICN, CARE Tz, AWF, WWF, TFCG, HakiArdhi)</li> <li>▪ Secteur privé (Kilombero Sugar Company, Kilombero Valley Teak Company)</li> <li>▪ Gouvernement régional (Ministry of Agriculture - Dodoma, Natural Resources Regional Office, Regional mining office)</li> <li>▪ Conseil de district</li> <li>▪ Représentants de la communauté locale (Village Government, Water Users Association, Village Natural Resource Committees, Village Land Use Committee)</li> <li>▪ Lower Mngeta Water Users Association</li> <li>▪ Gouvernement national (National Land Use Planning Commission, Tanzania Wildlife Authority, Tanzania National Parks, Ministry of Natural Resources, Ministry of Lands, Ministry of Agriculture, Tanzania Forest Services Agency)</li> <li>▪ Recherche (Tanzania Agricultural Research Institute, Udzungwa Ecological Monitoring Center, Sokoine University of Agriculture)</li> <li>▪ Médias</li> <li>▪ Communauté de pratique du LUD (Ouganda, Ghana, Rwanda, RDC, Brésil)</li> </ul>



<b>PARTICIPANTS</b>	
<b>Ihemi (Tanzanie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gouvernement local (Kilolo District Government, Njombe Regional Secretariat, Regional Administrative Office Iringa, DED)</li> <li>▪ Gouvernement national (REDD+ Secretariat, Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries, Ministry of Land, Housing and Human Settlement Development, Presidents Office of Regional Admin and Local Government, National Land Use Planning Commission)</li> <li>▪ Partenariat public/privé (SAGCOT)</li> <li>▪ Secteur privé (Mkongea Tea Farm, Njombe Outgrowers Service Company, Mtanga Farm)</li> <li>▪ Recherche (PBL Netherlands, University of Dar es-Salaam, Mweka Wildlife College, Sokoine University of Agriculture)</li> <li>▪ ONG (AWF, UICN, MAI, WWF, Tanzania Association of Women Leaders in Agriculture and Environment, SECO, Tanzania Land Tenure Assistance, CARE International, ONG d'éleveurs autochtones, WBCSD)</li> <li>▪ Communauté locale</li> <li>▪ Communauté de pratique du LUD (Éthiopie, Ghana, Tanzanie, Ouganda, Kenya, Brésil)</li> <li>▪ Autres (Tanzania Agriculture Development Bank)</li> </ul>
<b>Santa Catarina (Brésil)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté locale (petits exploitants agricoles)</li> <li>▪ Association de producteurs (AFUBRA)</li> <li>▪ ONG (Apremavi, UICN, Conservation International, Instituto Augusto Carneiro, IBio, Brazilian Coalition on Climate, Forests, and Agriculture, Associocao Pro Muriqui, IIED)</li> <li>▪ Recherche et formation agricole (Epagri, Unidavi, Uniasselvi)</li> <li>▪ Gouvernement local (Secrétaire de l'Agriculture d'Atalanta, Prefeitura Amavi - Association de municipalités de la haute vallée de l'Itajai)</li> <li>▪ Secteur privé (Klabin, Cravil, Scheller Madeiras, Kimberly Clark, Pamplona, Cresol)</li> <li>▪ Communauté de pratique du LUD (Thaïlande, Mozambique, New Generation Plantations)</li> <li>▪ Les Forums du Dialogue sur les forêts brésiliennes</li> </ul>
<b>Agoro Agu (Ouganda)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsables des ressources naturelles au niveau du district</li> <li>▪ Responsables du développement communautaire au niveau du district</li> <li>▪ Agoro International Vocational Institute (AIVI)</li> <li>▪ Environmental Alert</li> <li>▪ Représentants de l'autorité traditionnelle</li> <li>▪ Ministry of Environment and Natural Resources</li> <li>▪ National Forest Authority</li> <li>▪ Uganda Wildlife Authority</li> </ul>

---

## ORIENTATIONS FUTURES

L'initiative du Dialogue sur l'utilisation des terres continue à soutenir les processus de dialogue dans le cadre des approches du paysage dans le monde entier. Des processus de LUD visant à aider à surmonter les défis liés au paysage du lac Inlay, au Myanmar, et au corridor écologique de Belém, au Brésil, sont actuellement en phase exploratoire. TFD soutient activement ces processus de dialogue au fil du temps. Nous réfléchissons à présent à la manière d'augmenter le nombre de dialogues accompagnés tout en nous assurant que le processus s'adapte bien à chaque contexte. La première étape pour généraliser les impacts des LUD consiste à diffuser des informations sur le processus et à nous enrichir des apprentissages issus de la pratique, comme nous le faisons dans le présent guide. Alors que le processus de LUD se poursuit dans divers paysages du monde, TFD s'engage à soutenir continuellement une communauté de pratique du LUD en offrant des possibilités d'apprentissage dans les différents paysages et en partageant les enseignements.

*Un membre du Groupe de travail sur la gouvernance du paysage de Wassa Amenfi fait visiter sa ferme et ses bassins de pisciculture au cours d'un LUD.  
Crédit photo : UICN*



# ANNEXES



*Visite d'un site du paysage de Wassa Amenfi  
par les participants au Groupe de travail sur  
la gouvernance.  
Crédit photo : UICN*

---

## ANNEXE A : PRÉPARATION DU DIALOGUE

### Définir les objectifs du dialogue

La première étape de l'organisation d'un dialogue consiste, pour le groupe consultatif, à établir conjointement des objectifs clairs. Ces objectifs doivent être suffisamment précis pour envisager des résultats concrets. Ils doivent également traduire le rôle du LUD pour la promotion d'une approche fondée sur le paysage.

Par exemple, la première rencontre LUD du Brésil a essentiellement porté sur le recensement des personnes dont la participation était pertinente étant donné leur capacité à faire advenir des changements ainsi que sur la définition des enjeux cruciaux à traiter : à cette étape, les échanges n'abordaient pas la constitution d'une représentation du paysage. Dans d'autres cas, le LUD a vocation à apporter des informations sur un processus officiel déterminé et à favoriser son exécution, comme lors de l'évaluation du paysage à Agoro Agu, en Ouganda. Indépendamment des caractéristiques du processus de LUD, son objectif doit rappeler ses orientations, tout en restant tangible et réalisable.

### Définir les co-président(e)s du dialogue

On choisira les co-présidents et co-présidentes du dialogue parmi les personnes chargées de responsabilités ou encore les personnes les plus influentes dans le pays ou la région ciblée, en s'assurant qu'elles disposent de connaissances approfondies sur le paysage étudié. Ces responsables doivent représenter une grande diversité de priorités, de perspectives et de secteurs d'activités. Les organisations ou les personnes clés chargées de mener les étapes du dialogue doivent figurer parmi les co-présidents et co-présidentes.

Il convient toutefois d'insister sur le fait que la co-présidence ne s'exerce en aucun cas à titre honoraire. Contribuer au processus exige une adhésion opiniâtre et un investissement très chronophage. Les co-présidents et co-présidentes sont chargés d'orienter le processus de LUD, et notamment de définir les objectifs des échanges, de préparer le programme des événements, d'animer et de modérer les séances plénières et en petits groupes, de fournir des rapports aux participants et participantes, et enfin de superviser la rédaction des notes conceptuelles et des synthèses des dialogues.

La participation d'autres personnalités d'intérêt pour le paysage est extrêmement judicieuse. Cependant, lorsqu'elles ne peuvent pas s'engager dans la co-présidence (par manque de temps ou pour toute autre raison), elles peuvent se voir confier une fonction honoraire prévoyant des temps d'expression clairement déterminés. Elles peuvent par exemple être invitées à ouvrir les débats, à apporter leur point de vue de partie prenante

au cours des séances plénières, ou encore rédiger des rapports sur les réunions en sous-comités.

## Rédiger les notes conceptuelles

Une note conceptuelle est un résumé écrit (2 à 5 pages) synthétisant les éléments clés du paysage, apportant des informations contextuelles sur les enjeux déterminants et rappelant les objectifs du LUD. Elle décrit brièvement le processus de LUD et sa direction.

La note est élaborée par le groupe consultatif au cours d'un processus collaboratif. Son approbation par l'ensemble des co-présidents et co-présidentes est indispensable, s'ils ne participent pas à la rédaction. Parfois, la note conceptuelle est d'abord rédigée par le Secrétariat de TFD, ou par un partenaire ou une organisation incontournables pour ce paysage. La note conceptuelle est diffusée dès l'invitation participants. Elle doit être suffisamment précise pour que les participants et participantes comprennent bien l'importance de leur investissement et cernent les enjeux de la conversation à venir.

## Inviter les participants et participantes

Pour constituer la liste des participants et participantes potentielles, la carte des parties prenantes dessinée lors de la phase Participer peut constituer un outil précieux. La liste doit également tenir compte des objectifs du dialogue. La présence de personnes susceptibles d'exercer une influence sur un enjeu déterminé ou de subir une influence en la matière est extrêmement pertinente. Il convient également de s'assurer avec soin de la participation des personnes qui seront chargées de mener les actions prévues et des publics marginalisés qui ne prennent habituellement pas part aux processus décisionnels.

Les invitations doivent être rédigées au format couramment employé dans la région concernée pour tel type d'interlocuteur ou d'interlocutrice. Dans certains cas, un échange personnalisé peut être nécessaire afin de s'assurer que les futurs participants et participantes comprennent bien les enjeux du dialogue. En faisant appel à une organisation, un courriel expliquant les objectifs du dialogue permettra aux responsables de cette organisation de choisir la personne la plus à même de la représenter.

Le dialogue rassemble principalement des personnes. Il est donc plus utile de choisir des hommes et des femmes qui y contribueront activement que d'inviter des personnalités en fonction de leurs affiliations à des organisations. La carte constitue donc un outil précieux. Cependant, il est fondamental d'inviter des personnes autant que des institutions.

## Organiser le programme

Le groupe consultatif et la co-présidence organisent le programme du dialogue en partenariat avec le Secrétariat de TFD. Les co-présidents et co-présidentes étudient et prévoient le contenu avec l'appui du groupe consultatif, tandis que le Secrétariat s'assure que la structure du dialogue favorisera des échanges efficaces.

Les LUD durent généralement de deux à quatre jours, en fonction de la disponibilité des participants et des visites à mener sur le terrain. Les dialogues doivent reposer sur une alternance de séances plénières et de discussions en petits groupes.

Il est essentiel que les séances plénières et les discussions en petits groupes soient organisées de façon à s'enrichir mutuellement et à permettre une progression : les résultats des échanges en petits groupes sont rapportés au cours des séances plénières, où une synthèse établie conjointement sert de base aux décisions. Les dialogues peuvent être dirigés par les co-présidents et co-présidentes, ou par des personnes choisies parmi ceux-ci qui sont également liées au paysage et présentent des aptitudes à la modération d'un débat.

**Si chaque LUD présente des caractéristiques propres, en règle générale, le dialogue suit le parcours suivant :**

- ➔ Appréhender conjointement les questions de processus et les règles de base
- ➔ Présenter les résultats les plus marquants des recherches menées sur les enjeux fondamentaux du paysage ; étudier des exemples de problèmes cruciaux et de solutions potentielles lors des visites de terrain, lorsque cela est possible
- ➔ Recueillir les opinions de différentes parties prenantes sur les questions abordées ; échanger avec les parties prenantes directement sur le terrain si possible afin de mettre leurs apports en perspective
- ➔ Esquisser des représentations du paysage au cœur des groupes de parties prenantes ; cette étape est généralement menée en petits groupes (ou échanger sur les représentations et visions si elles ont déjà été exposées)
- ➔ Cerner les possibilités de synergies et de compromis pour différentes représentations d'un paysage
- ➔ Débattre, en groupes ou en plénière, des mesures à exécuter pour concrétiser les visions du paysage ; ces mesures peuvent faire référence aux acteurs et à leurs responsabilités, ou à des sources de financement nécessaires à l'exécution des décisions
- ➔ Évaluer les étapes à envisager et le rôle des dialogues à venir

Les aspects essentiels de ce parcours doivent permettre aux différents secteurs ou groupes de parties prenantes de formuler leurs représentations et leurs points de vue, tout en prévoyant suffisamment de temps pour que l'intégralité du groupe puisse débattre des problèmes. Les présentations doivent être limitées au minimum et le dialogue ne doit pas prévoir de panels de spécialistes. Il s'agit de susciter la communication entre toutes les parties prenantes et non au sein d'un groupe restreint.

## Organiser les visites de terrain

Les visites de terrain doivent faire intervenir un maximum de parties prenantes d'opinions diverses. Les différences de points de vue peuvent être exposées à chacune des étapes d'une visite, mais également lors d'échanges d'opinions divergentes en un même endroit.

Les visites peuvent également servir à rencontrer des parties prenantes qui ne participent pas aux autres échanges du LUD. Les personnes qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas s'engager pour l'ensemble du dialogue peuvent toutefois apporter des contributions significatives lors de rencontres sur le terrain.

Cela permet aux participants et aux participantes d'appréhender leurs points de vue et de leur présenter les objectifs du LUD. Ces rencontres informelles peuvent encourager certaines parties prenantes à s'investir plus amplement à l'avenir.

### Quelques conseils pour tirer le meilleur parti des visites de terrain :

- ➔ Les visites de terrain doivent représenter les points de vue de parties prenantes très diverses.
- ➔ Tout programme de type « écotourisme » est à proscrire. Les points de vue doivent être privilégiés, au détriment de la beauté des paysages, si nécessaire.
- ➔ Fournir un document présentant la description du site, des éléments de contexte et les objectifs essentiels pour chacune des étapes de la visite. Ce document peut également proposer des questions à prendre en compte au cours de la visite.
- ➔ Chacune des étapes de la visite doit durer suffisamment longtemps pour que les participants et les participantes puissent poser des questions et discuter.
- ➔ Les visites de terrain doivent mettre l'accent sur des échanges autour de questions et de réponses, plutôt que sur des présentations détaillées.
- ➔ Les déplacements entre chaque étape ne doivent idéalement pas dépasser deux heures.

- ➔ Des boissons, en-cas et repas doivent être prévus tout au long du parcours.
- ➔ À chaque étape, un modérateur différent peut être nommé pour animer les échanges.

## S'assurer que les espaces sont propices au dialogue

Aspect souvent négligé, le lieu où est tenu le dialogue influe grandement sur les modes de communication. De nombreux LUD sont organisés en milieu rural ou dans des petites villes où les infrastructures peuvent être mal adaptées (voir l'encadré Considérations sur les infrastructures) Pourtant, de nombreux leviers peuvent aider à rendre l'espace propice au dialogue.

Quelques pistes de réflexion :

- ➔ Tous les participants, hommes et femmes, peuvent se voir les uns les autres (personne ne se tourne le dos) ; dans l'idéal, les personnes ne sont pas assises en rangs
- ➔ Les participants s'adressent leurs commentaires directement entre eux, et non au modérateur ou à la modératrice
- ➔ Les conditions acoustiques permettent d'entendre clairement chacune des personnes présentes (au moyen d'un microphone, si nécessaire)
- ➔ Il est recommandé de tester le matériel, l'éclairage et la température ambiante plusieurs jours avant le début du dialogue, afin de trouver des solutions alternatives le cas échéant

### CONSIDÉRATIONS SUR LES INFRASTRUCTURES

Au cours de ses nombreux dialogues, TFD a constaté qu'une disposition des personnes en « U » forme un cadre idéal pour les séances plénières. Cela permet à tous les participants et toutes les participantes de s'adresser directement les uns aux autres, de bien voir les noms des gens sur les chevalets nominatifs et d'éviter que certaines personnes n'esquivalent la conversation. Dans la mesure du possible, les participants et participantes ne doivent pas être disposés en une deuxième rangée derrière la table. La salle devrait également disposer de nombreuses prises électriques et de microphones, dans l'idéal. En marge de cette disposition pour les séances plénières, des salles équipées de plus petites tables peuvent accueillir les échanges en petits groupes. Il convient de prévoir des espaces pour disposer des tableaux et un éclairage naturel.

---

## ANNEXE B : CHRONOLOGIE DES SIX MOIS PRÉCÉDANT LE LUD

### Établir une chronologie du processus

Dans l'idéal, l'intention d'organiser un LUD précède le lancement de la première rencontre du dialogue d'au moins six mois. Cela permet de mener la phase Participer qui prépare le dialogue avant la phase Étudier. Le délai de six mois est suffisamment long pour trouver les personnes influentes qui pourront contribuer à guider les échanges, développer le concept et mobiliser les parties prenantes. Pour plus de détails sur les démarches à mener avant le lancement du dialogue, se reporter à la chronologie (annexe C).

### Six mois avant le premier dialogue :

#### Lancer le processus visant à établir un LUD

- ➔ **Créer un groupe consultatif** : Composé de parties prenantes clés représentant des intérêts divers, le groupe consultatif est à même de promouvoir et de défendre l'ambition du dialogue pour un paysage donné, ainsi que les priorités définies par le LUD.
- ➔ **Établir les rôles** et les responsabilités de TFD, de l'hôte et du groupe consultatif.
- ➔ **Rédiger un projet de note conceptuelle** : Ce document décrit l'approche du paysage, son échelle, les utilisations clés de la terre, les initiatives et les difficultés liées au paysage, le point de départ du dialogue et le rôle d'un dialogue multipartite.  
**Date limite** : Trois mois avant le dialogue ; document joint aux invitations.
- ➔ **Cartographier les parties prenantes** : Caractériser les parties prenantes et leurs relations

### Cinq mois avant le dialogue :

- ➔ **Commencer la rédaction de la note de synthèse** : Ce document doit résumer l'état des connaissances en matière de décisions et de contraintes sur l'utilisation des terres. Il doit également en conceptualiser les impacts sur l'évolution du paysage.  
**Date limite** : Deux mois avant le dialogue.
- ➔ **Définir les co-président(e)s du dialogue** : La co-présidence est généralement composée de quatre personnes au minimum. Les co-présidents et co-présidentes jouent un rôle déterminant d'animateurs, de modérateurs et de promoteurs des

débats du dialogue. Leurs rôles et responsabilités doivent être établis clairement et doivent être acceptés bien en amont du dialogue afin de garantir un investissement sans failles et une excellente compréhension du processus.

- ➔ **Créer la liste des participants :** Cette liste rassemble les parties prenantes incontournables aux échelons local, régional et national. Il s'agit de personnes qui subissent les décisions de gestion des terres du paysage ou qui exercent leur influence sur celles-ci. Par ailleurs, des participants et participantes du monde entier peuvent être invités pour apporter un éclairage expert ou faire état des enseignements tirés dans plusieurs paysages. Une attention particulière doit être apportée en vue d'inviter des parties prenantes qui ont historiquement été exclues de tels processus et de la prise de décisions.
- ➔ **Instituer le partage d'informations entre les organisateurs :** Il est nécessaire de convenir d'une méthode commune de recueil d'informations sur les participants avant d'envoyer les invitations.
- ➔ **Annoncer les dates cruciales à l'avance** pour que les participants et participantes puissent les réserver.

### Quatre mois avant le dialogue :

- ➔ **Visite préalable au dialogue :** Cette visite préliminaire permet à TFD, à l'hôte, au groupe consultatif et à la co-présidence de planifier le processus de dialogue et de présenter le programme directement aux parties prenantes indispensables. Ces échanges peuvent notamment aborder la recherche des sites pertinents pour visualiser les enjeux du paysage et évoquer les enseignements tirés. Des visites de courtoisie peuvent également être organisées auprès des autorités publiques.

### Trois mois avant le dialogue :

- ➔ **Envoyer les invitations** à l'ensemble des participants, en y joignant la note conceptuelle finale.
- ➔ **Rédiger les descriptions des visites de terrain :** Ces documents seront distribués à chaque participant et participante afin d'appréhender ensemble les enjeux de chaque site et d'expliquer la pertinence de ces visites. Cette description doit mentionner ce que les participants et participantes vont découvrir et étudier, ainsi que les interlocuteurs et interlocutrices qu'ils vont rencontrer. Par ailleurs, des questions spécifiques sur chaque site peuvent être proposées pour nourrir les échanges, sans oublier des questions portant sur l'ensemble du dialogue. Ces questions n'ont pas vocation à

recueillir des réponses définitives, mais elles permettent d'encadrer la représentation des problématiques de chaque site.

## Deux mois avant le dialogue :

- ➔ **Diffuser la fiche logistique aux participant(e)s** : Cette fiche rassemble toutes les informations nécessaires à la préparation au dialogue, comme les possibilités de transport et d'hébergement, les horaires et le lieu d'accueil.
- ➔ **Prendre des dispositions concernant les aspects techniques**, ainsi que la traduction et l'interprétation des échanges
- ➔ **Organiser les réunions préalables avec les parties prenantes** : Ces réunions non officielles peuvent se tenir dans des conditions très diverses, en fonction des besoins des parties prenantes. Cette réunion a pour but principal de présenter le processus et les objectifs du dialogue. Les parties prenantes peuvent y expliquer leurs propres objectifs aux hôtes et aux organisateurs. C'est également l'occasion d'exposer clairement aux participants et aux organisateurs les moments où ils pourront exprimer leurs points de vue et les manières de le faire.

## Un mois avant le dialogue :

- ➔ **Arrêter la liste des participants et participantes**
- ➔ **Terminer le programme du dialogue**
- ➔ **Organiser la logistique du dialogue**, en prévoyant notamment les transports et la restauration.
- ➔ **Diffuser des documents préparatoires**, comme la note de synthèse, les questions de réflexion et les descriptions des sites de terrain.

## ANNEXE C : CHRONOLOGIE DES ACTIONS DE LUD POUR LES PARTICIPANT(E)S ET L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

ORGANES DE GOUVERNANCE	CHRONOLOGIE					
	PARTICIPER		ÉTUDIER		AGIR	
	4 mois de recherche	6 mois avant le dialogue	3 mois avant le dialogue	1 semaine avant le dialogue	Actions	Suivi et évaluation
<b>The Forests Dialogue, Secrétariat</b>						
<b>Hôtes locaux</b>						
<b>Groupe consultatif</b>						
<b>Équipe de recherche</b>						
<b>Co-présidence</b>						
<b>Participant(e)s</b>						

## ANNEXE D : SCÉNARIOS DE COLLECTE DE FONDS

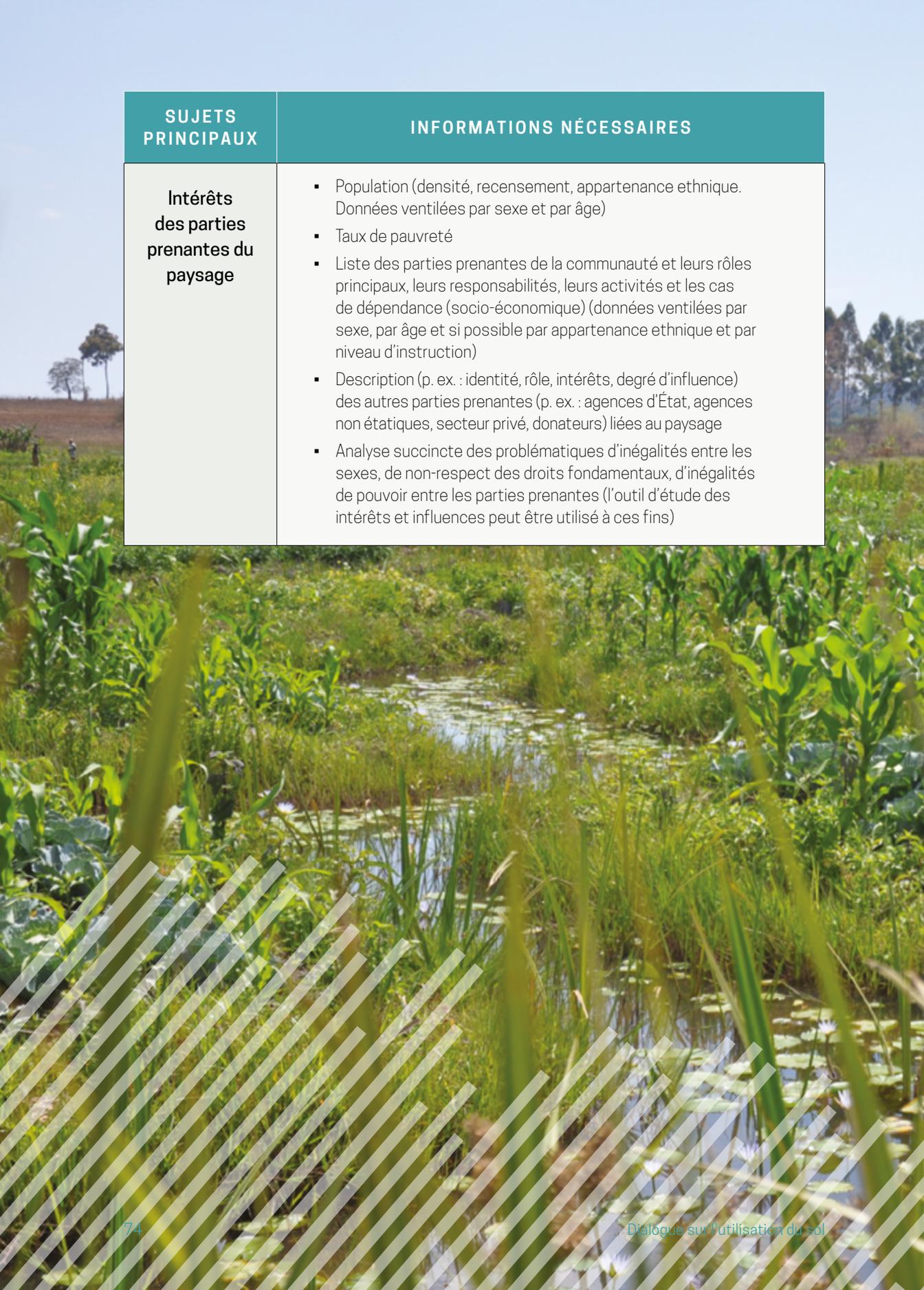
SCÉNARIO	DESCRIPTION	ÉCHELLE	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
- I - <b>Processus intégral</b>	Le financement porte sur l'intégralité du processus de LUD. Le plan de financement couvre toutes les dépenses, des recherches préalables à l'étape de suivi et d'évaluation.	Dans l'idéal, 3 ans minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stabilité financière</li> <li>▪ Objectifs non soumis à la disponibilité des fonds</li> <li>▪ Direction plus claire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Possibilités de subventions moindres</li> <li>▪ Recherche de donateurs potentiels très chronophage</li> </ul>
- II - <b>Par dialogue</b>	Le financement des activités de LUD s'effectue en fonction des besoins : assignation du budget disponible ou bien recherche de subventions à court terme pour couvrir les dépenses prioritaires.	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Progression relativement plus rapide</li> <li>▪ Donations supplémentaires sujettes aux résultats du dialogue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépendance des objectifs à la disponibilité des fonds ; risque de modifications des objectifs en conséquence</li> </ul>
- III - <b>Budget du projet existant</b>	Le LUD est financé par le budget disponible non assigné des partenaires ou celui de projets existants qui correspondent aux objectifs du LUD.	Long / moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise de décisions potentiellement plus rapide et plus souple</li> <li>▪ Temps de recherche de donateurs réduit</li> <li>▪ Possibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépendance des objectifs à la disponibilité des fonds ; risque de modifications des objectifs en conséquence</li> <li>▪ Besoins organisationnels sujets à modifications</li> </ul>
- IV - <b>Coparrainage</b>	Des parties prenantes intéressées se partagent le financement à partir de leurs ressources disponibles, qui peuvent être complétées par des subventions.	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relations avec les partenaires renforcées</li> <li>▪ Collaboration garantie entre les parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chronophage en cas d'intérêts divergents entre les parties prenantes</li> </ul>

## ANNEXE E : PRINCIPAUX CRITÈRES À ÉTUDIER AU COURS DE LA PHASE DE RECHERCHE

SUJETS PRINCIPAUX	INFORMATIONS NÉCESSAIRES
<p style="text-align: center;">- I -</p> <p><b>Éléments de référence sur le paysage (conditions physiques, écologiques, sociales, économiques)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Localisation et superficie</li> <li>▪ Conditions climatiques (c'est-à-dire : résilience face aux feux, pluviométrie, risques d'inondations, état des sols, géologie, etc.)</li> <li>▪ Couvert forestier et principaux types de forêts</li> <li>▪ Principales utilisations des terres (c.-à-d. : principales cultures, densité du peuplement, couvert terrestre au fil du temps, etc.)</li> <li>▪ Évolutions de l'utilisation des terres au cours des 10 dernières années et leurs impacts sur les modes de vie et de subsistance des populations</li> <li>▪ Signification du paysage dans le contexte national et international</li> <li>▪ Signification du paysage dans le contexte local, à l'échelle du site (Qui utilise ces paysages et de quelles façons ? Comment sont envisagées les évolutions de ces paysages à l'avenir ?)</li> <li>▪ Contexte historique des projets/interventions dans ce paysage (en matière d'utilisation des terres : conservation, gestion des aires protégées, gestion des forêts de production, etc.)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revenus et moyens de subsistance de la communauté issus des produits et services du paysage :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ principaux produits commercialisables (indiquer l'échelle, le volume financier, les enjeux incontournables et les perspectives)</li> <li>▪ principaux produits et services non commercialisables (indiquer l'échelle, le volume financier, les enjeux incontournables et les perspectives)</li> </ul> </li> <li>▪ Perception des avantages des paysages et valeurs fondamentales des hommes et des femmes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principales politiques influant sur l'utilisation des terres du paysage et sur les facteurs de changement, comme :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ contexte réglementaire, juridique et institutionnel</li> <li>▪ stratégies d'atténuation des changements climatiques et de résilience</li> <li>▪ politiques de conservation (espaces protégés et non protégés)</li> <li>▪ politiques de développement agricole</li> <li>▪ droits juridiques et coutumiers sur les terres et les ressources</li> <li>▪ principaux programmes d'infrastructures</li> <li>▪ couloirs de développement</li> <li>▪ principales initiatives de restauration existantes</li> </ul> </li> </ul>

SUJETS PRINCIPAUX	INFORMATIONS NÉCESSAIRES
<p style="text-align: center;">- I -</p> <p style="text-align: center;">(suite)</p> <p style="text-align: center;"><b>Éléments de référence sur le paysage (conditions physiques, écologiques, sociales, économiques)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Régime foncier et de gestion (en vertu du droit étatique et coutumier) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aménagement du territoire</li> <li>▪ propriété foncière</li> <li>▪ écosystèmes menacés</li> <li>▪ espaces de conservation/espaces protégés</li> <li>▪ sécurité alimentaire</li> <li>▪ zones tampons</li> <li>▪ concessions minières, forestières, agricoles</li> <li>▪ ressources hydriques et gestion des bassins versants</li> <li>▪ agriculture</li> <li>▪ gestion des feux de forêt (le cas échéant)</li> <li>▪ gestion respectueuse des différences entre les sexes</li> </ul> </li> </ul>
<p style="text-align: center;">- II -</p> <p style="text-align: center;"><b>Analyse des enjeux fondamentaux et des difficultés de gouvernance potentielles dans le paysage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description succincte des enjeux environnementaux (c.-à-d. : pertes forestières, problèmes d'eau, érosion des sols, pollution, inégalités hommes-femmes, etc.)</li> <li>▪ Étude des causes des problèmes et de leurs relations avec les secteurs utilisant la terre (c.-à-d. : agriculture, mines, plantations, etc.)</li> <li>▪ Identification de 3 problèmes prioritaires pesant sur de nombreuses parties prenantes du paysage. (Aspects à étudier : a) société : bien-être, égalité hommes-femmes, inclusion sociale ; b) politiques, lacunes et gouvernance ; c) environnement : climat, dégradation des terres, conversion des terres ; d) économie)</li> </ul>
<p style="text-align: center;">- III -</p> <p style="text-align: center;"><b>Perspectives déterminantes pour une gestion intégrée du paysage et des interventions potentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perception de chaque partie prenante des impacts sur le paysage (impacts sociaux, écologiques ou sur la biodiversité, institutionnels, de politique, etc.) au cours d'une période déterminée (10-50 ans, en fonction des objectifs du dialogue)</li> <li>▪ Interventions cruciales susceptibles d'obtenir des résultats probants</li> <li>▪ Donateurs volontaires pour ce paysage</li> <li>▪ Projets/initiatives et donateurs en activité. P. ex. : le paysage étudié fait-il l'objet d'un financement public ou d'initiatives du gouvernement ? Quelle serait la meilleure manière d'entrée en synergie avec les autres projets et les personnes chargées de leur exécution ?</li> </ul>

SUJETS PRINCIPAUX	INFORMATIONS NÉCESSAIRES
<p><b>Intérêts des parties prenantes du paysage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Population (densité, recensement, appartenance ethnique. Données ventilées par sexe et par âge)</li> <li>▪ Taux de pauvreté</li> <li>▪ Liste des parties prenantes de la communauté et leurs rôles principaux, leurs responsabilités, leurs activités et les cas de dépendance (socio-économique) (données ventilées par sexe, par âge et si possible par appartenance ethnique et par niveau d'instruction)</li> <li>▪ Description (p. ex. : identité, rôle, intérêts, degré d'influence) des autres parties prenantes (p. ex. : agences d'État, agences non étatiques, secteur privé, donateurs) liées au paysage</li> <li>▪ Analyse succincte des problématiques d'inégalités entre les sexes, de non-respect des droits fondamentaux, d'inégalités de pouvoir entre les parties prenantes (l'outil d'étude des intérêts et influences peut être utilisé à ces fins)</li> </ul>





Ferme en ruisseau du paysage d'Ilemi, Tanzanie.  
Crédit photo : TFD







